



DU SYNDICALISME DE FIDELITE... AU SYNDICALISME DE REVENDICATIONS ET D'ACTION

■ BIENVENUE (ALAIN GUICHARD)

Degemer mat em Breiz, degemer mat en Morbihan,

Bienvenue en Bretagne, bienvenue en Morbihan, seul département de Bretagne à porter un nom breton signifiant petite mer en référence au Golfe du Morbihan. Je vous souhaite la bienvenue au nom de l'UD CGT et de l'USR du Morbihan. Les retraités des Finances du Morbihan sont heureux d'accueillir la 1^o conférence nationale de l'Union Fédérale des Retraités des Finances CGT.

Pour certains des participants à notre conférence c'est un retour à Guidel puisqu'en avril 2006 se tenait le congrès du SNADGI, en juin 2007 celui du SNT et qu'en avril 2012 s'est tenu également à Guidel le congrès du syndicat CGT des Finances Publiques. Quant à nos camarades de la Banque de France ils n'étaient pas très loin d'ici à Erdeven en 2011. Le mois prochain se déroulera ici également le congrès de l'UGFF.

Nous sommes heureux de vous accueillir à Guidel d'autant que le soleil devrait être présent cette semaine même si quelques incertitudes planent pour Jeudi d'après les prévisions de nos amis de Météo France. Vous ne goûterez peut-être pas aux charmes de la Bretagne sous la pluie. Vous n'aurez pas droit à une brumisation naturelle avec une bonne bruine ou crachin breton. Vous pouvez aller goûter pour les plus courageux aux charmes d'un bain de mer de l'autre côté de la route mais attention même si le Gulf Stream baigne nos côtes la température de l'eau de mer est loin d'être au niveau de celle des Caraïbes, de l'Océan Indien ou même de la Méditerranée.

Vous avez certainement admiré le site assez exceptionnel où nous sommes avec Groix en face de nous et le Finistère de l'autre côté de la Laita. Compte tenu de la période que nous vivons, la CGT a besoin de militants ayant une pêche d'enfer ! L'iode que vous allez emmagasiner va vous y aider. Nous avons fait le maximum pour que votre accueil et nos travaux puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles, même si nous avons eu quelques difficultés du fait du rythme très lent du retour des fiches d'inscription. Heureusement que nous avons l'habitude de travailler avec le personnel de cette maison.

Ce retard nous a causé quelques soucis d'organisation. Mais après quelques courriels et appels téléphoniques nous sommes parvenus à disposer des éléments pour que tous les problèmes matériels se résolvent au mieux.

Les camarades du département sont à votre disposition pour tenter de résoudre les quelques difficultés qui pourraient subsister. Nous vous demandons de ne pas traiter directement avec le personnel de Belambra les problèmes qui pourraient se poser mais de passer par notre intermédiaire. Les seuls interlocuteurs avec le personnel du village c'est nous.

Pendant toute la semaine vous aurez la possibilité de faire quelques achats auprès des camarades du département au fond de la salle. L'IHS Bretagne sera aussi présente.

Quelques petits rappels pratiques :

- Horaires de repas à respecter pour que la conférence se déroule dans de bonnes conditions et aussi parce qu'il y a des salariés qui tra-

vallent à la cuisine et au service au restaurant.

- Il n'y aura pas de ménage fait dans les chambres pendant le séjour.
- Il y a une interdiction absolue de fumer dans cette salle, même en dehors des séances ainsi que dans les salles de restaurant et au bar.
- Vous avez certainement vu la piscine installée à côté de cette grande salle de réunion vous pouvez l'utiliser et les accompagnants aussi bien évidemment.
- Concernant les salles de restaurant nous vous demandons là aussi pour les besoins du service de compléter autant que possible les tables.
- Si pour jeudi certains d'entre vous changeaient d'heure de départ, merci de nous en informer très vite afin d'organiser les navettes avec la gare pour ceux partant en train ou pour modifier le repas de midi repas sur place ou panier repas. Mais cela ne pourra être que très limité. Date limite ce soir.
- Pour le départ il faudra libérer les chambres pour 10 heures, une bagagerie sera à notre disposition pour celles et ceux qui en auront besoin.

Je voudrais remercier ceux qui vont permettre par différentes aides matérielles ou financières de tenir nos assises dans de très bonnes conditions : le conseil régional de Bretagne, le conseil général du Morbihan pour l'octroi de subventions, Lorient Agglomération qui nous a offert les pochettes et l'apéro de demain soir et l'UD qui a mis à disposition le véhicule dans lequel certains d'entre vous sont arrivés ici depuis la gare et l'exposition de l'IHS sur les retraites.

Je voudrais pour terminer vous dire que c'est avec un grand plaisir que j'ai proposé à la CE de l'UFR que le département accueille la première conférence de notre jeune UFR. Je ne veux pas empiéter sur le rapport d'Yvan ni sur nos travaux mais ce ne fût pas très simple de convaincre

de la nécessité de cette conférence. Des réticences existent mais je dois remercier en particulier Patricia notre SG fédérale et Jean-Louis notre trésorier fédéral qui, avec nous, ont contribué à convaincre les syndicats de l'importance de cette initiative.

Au nom des retraités du Morbihan, je vous souhaite, je nous souhaite une très bonne 1^o conférence nationale de l'Union Fédérale des Retraités des Finances CGT.

■ **RAPPORT D'OUVERTURE (YVAN DONNAT)**

Chers Camarades, bonjour.

La tâche m'a été confiée d'ouvrir en grand les travaux de cette première conférence nationale de notre Union Fédérale.

C'est un honneur et c'est surtout avec beaucoup d'émotion que je me dois d'évoquer en ces moments de « *retrouvailles fraternelles* » la mémoire de notre ami et camarade Jean Christophe CHAUMERON. Lors d'une longue discussion « *d'entres deux séances de congrès* » il partagea avec Pierrette CROSEMARIE et moi-même - il y a presque une dizaine d'années- cette grande idée de l'UFR Finances. En charge de cette première mission qui me fut confiée, j'ai pu apprécier en permanence le soutien que Jean Christophe m'a apporté sans compter. Il a été toujours présent dans les moments les plus rudes. Nous lui devons aussi d'être aujourd'hui réunis pour cet événement qu'on peut qualifier d'historique dans l'évolution du mouvement syndical CGT aux Finances.

Le travail que nous engageons aujourd'hui, je dirai d'abord, que c'est ENCORE du neuf !

Il convient d'en prendre la mesure. C'est à la fois l'aboutissement d'une longue marche ..., **et surtout une étape nouvelle**, majeure, J'y reviendrai dans la seconde partie de l'exposé. Il convient avant d'examiner le contexte dans lequel nous sommes.

Le monde, l'Europe, la France !

C'est pour le pire dans de nombreux points de notre planète. Des populations innocentes sont massacrées dans des conditions effroyables.

Les bombes, les gaz en Syrie, les viols, les massacres les déportations, les famines en Afrique, l'esclavage au Bangladesh...

Le dénominateur commun à ce désastre, le capitalisme, le colonialisme et le néo-colonialisme qui sous tendent les crises qu'il génère.

Et lorsque leurs « *président-fantoches* » ne sont plus capables d'encadrer leurs pillages, ils envoient leurs bombardiers, leur napalm, leur défoliant, leur phosphore (population gazaoui).

Malgré l'échec de sa volonté de bombarder la Syrie, malgré l'humiliation qu'il vient de subir le gouvernement français socialiste s'acharne.

Il freine l'aboutissement à une solution politique, il arme via le Qatar et les émirats les rebelles syriens dont on connaît les exactions commises par sa principale composante (Al Quaida). Il refuse d'entendre les opposants démocrates Syriens pourchassés par le régime et les intégristes.

Ce comportement de va t en guerre a pu à moment donné jouer le rôle de diversion à l'annonce au plan intérieur de nouvelles mesures antisociales.

Aujourd'hui ce sont près de 75% des français qui s'opposent à toute intervention en Syrie.

En Europe, le pire c'est aussi en Grèce, où l'un de nos camarades antifascistes vient d'être assassiné à l'arme blanche par un commando de nervis du parti nazi. Ce parti dont les ramifications incrustent le cœur même du système policier et judiciaire de l'état.

Dans toute l'Europe, la crise, les politiques d'austérité, antisociales, de casse industrielle constituent bien le terreau sur lequel se développent, et aujourd'hui commencent à s'enraciner, les idées les plus nauséabondes.

Dans le sud de l'Europe, les mobilisations s'expriment tour à tour, en Grèce (avec la toute dernière grève générale des fonctionnaires), au Portugal, en Italie, en Espagne ...

On ne peut que déplorer l'incapacité de la CES à coordonner les luttes, pour le moins dans cette partie du continent.

C'est ce à quoi devrait s'atteler notre CGT Concernant la situation dans notre pays, les deux mois d'été furent moroses, même sous le soleil. Comment ne pas y voir la conséquence directe de la baisse du pouvoir d'achat, du chômage de masse et de l'incertitude du lendemain pour beaucoup de salariés et de retraités. Beaucoup de salariés, de privés d'emploi, de retraités ont été cette année, encore davantage que d'autres années, privés de vacances.

Tous les clignotants sont au rouge, mais il est vrai, pas pour tout le monde. Les entreprises du CAC 40 se portent bien avec des résultats quelques fois spectaculaires pour beaucoup d'entre-elles. Les résultats des grandes banques ont même surpris les analystes. Globalement, la plupart mise sur 80 milliards d'euros de profits en 2013 pour les sociétés du CAC 40. Cela rapproche beaucoup du chiffre record des 106 milliards de 2007.

Les 500 premières fortunes de France ont progressé de presque 25% en un an. Elles ont quadruplé en 10 ans. Le patrimoine de ces 500 familles s'est accru de 59 milliards entre juillet 2012 et juillet 2013. Mais pour les salariés et les retraités, c'est le régime sec. Sur les salaires, l'Etat décide de bloquer le point d'indice qui sert de base de calcul aux salaires dans les fonctions publiques pour la quatrième année consécutive. Il n'y a pas eu de coup de pouce au SMIC en juillet, malgré la situation d'urgence. Nos pensions ont

subi également le régime minceur au 1er avril avec en plus une nouvelle taxe de 0,3% prélevée pour le compte de la solidarité pour l'autonomie et la désindexation pour les retraites complémentaires.

A cela s'ajoutent les augmentations de prix sur l'électricité programmées sur plusieurs années alors que chaque ménage a dépensé plusieurs centaines d'euros de plus au cours de ces derniers mois pour se chauffer, pour l'électricité, le gaz, l'essence, les fruits, les légumes... La baisse de la rémunération du livret A au taux historiquement bas de 1,25% accompagnée d'un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros rendu aux banques par la caisse des dépôts qui centralise la collecte d'épargne réglementée. Un scandale de plus et ce pour le plus grand profit des banques qui met à mal l'épargne populaire et l'affectation des fonds qui doivent servir normalement à des missions d'intérêt général pour le compte de l'Etat.

Cette décision gouvernementale n'a ni étouffé, ni fait réagir le président de la cour des comptes qui avait pourtant conclu son rapport annuel en juin 2013, par cette phrase : « *Les années 2014 et 2015 doivent se traduire par une réduction significative de la dépense publique dans un effort impliquant, au-delà de l'Etat et des organismes de protection sociale, les collectivités territoriales et l'ensemble des organismes publics et parapublics.* »

C'est dans ce contexte qu'est préparé le budget 2014. Tout indique qu'ils s'inscrivent dans les recommandations de la cour des comptes, et du même coup de celles du FMI et de la commission européenne qui encouragent l'accélération des réformes structurelles pour mettre un terme comme ils le disent « *aux rigidités du marché du travail, freins pour la croissance et la compétitivité des entreprises* ». En tête de la liste des réformes prioritaires : bien évidemment, les retraites et le démantèlement du SMIC.

Ainsi, 14 milliards d'euros d'économies devraient être réalisées l'an prochain, dont 1,5 retiré aux collectivités locales, 5 à la Sécurité sociale et 7,5 milliards retranchés au budget de l'Etat. Le patronat en ordre de bataille et les libéraux de « *tout poil* » qui ont toujours soif de revanche

sur ce qu'ils ont du concéder en 1945 avec le programme du CNR, au cours des grèves de 1968 et en 1981, élèvent un peu plus la voix pour jouer la surenchère. L'organisation patronale demande de faire basculer 50 milliards depuis les cotisations sociales vers la TVA ou la CSG, une baisse de 50 milliards des impôts et taxes par un transfert sur les contribuables au profit des actionnaires et un démantèlement du code du travail.

C'est donc sur le terrain du Medef, que durant tout l'été, par touches successives, en utilisant presque chaque jour, déclarations, articles dans les journaux, reportages, mise en scène des médias, que, salariés, retraités et « *l'opinion* » ont été soigneusement préparés pour une nouvelle réforme des retraites annoncée et en prévision de l'épreuve de force. Chacun a joué son rôle et sa partition, jouant tour à tour la dramatisation et l'apaisement, parfois avec des jeux de rôles. Recul de l'âge légal de la retraite, augmentation de la durée de cotisation, hausse de la CSG pour les retraités... Pour le Medef, la droite, c'est tout sauf l'augmentation des cotisations.

Puis passé le temps des palabres, le Premier ministre qui nous a poliment écouté a annoncé la couleur aussitôt la dernière consultation terminée sur ce que le gouvernement entend appliquer avec la réforme des retraites. Une démonstration de plus, que le gouvernement entend tout verrouiller pour faire à tout prix sa réforme.

Les patrons légèrement mis à contribution avec une très modeste augmentation de la cotisation vieillesse qui représente 2,2 milliards d'euros, recevront en retour un allègement de la cotisation famille d'une bagatelle de 34 milliards d'euros. Je vous laisse deviner, sur qui va retomber le financement de la branche famille. La réforme « *juste et équilibrée* » du chef du gouvernement s'inscrit dans la continuité des réformes précédentes. Augmentation continue de la durée de cotisation qui sera portée à 41 ans et 3 trimestres en 2020, pour atteindre 43 annuités d'ici 2035. Pour le rachat des années d'études, le gouvernement propose une aide forfaitaire de 1000 euros environ pour un coût du rachat d'une seule année d'études revenant à plus de 4000

euros. Pour les apprentis, rare mesure positive, un trimestre d'apprentissage sera équivalent à un trimestre validé pour la retraite. Divers dispositifs avec la création d'un compte pénibilité qui est la moins mauvaise des mesures annoncées, les temps partiels ou les droits familiaux sont prévus.

Pour le financement, la hausse de la CSG est écartée pour le moment, mais jusqu'à quand, sachant que se profile le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale pour 2014, au profit d'un relèvement des cotisations vieillesse de 0,6 point étalé progressivement de 2014 à 2017 pour les salariés et les entreprises ?

Quant aux retraités, et contrairement au « *dire* » des « *intoxicateurs* », ils ne sont pas épargnés. D'une part, les pensions seront revalorisées au 1er octobre 2014, au lieu du 1er avril, 18 mois de blocage des pensions, une forme de désindexation des pensions qui ne porte pas son nom. Un report qui signifie une ponction nette de pouvoir d'achat, les prix, eux, ne cessant d'augmenter entre-temps. Et comme l'indique l'UCR/CGT en réaction à cette mesure régressive : **ce n'est pas anodin ! Cette mesure devrait rapporter 1,4 milliard d'euros à l'horizon 2020.**

D'autre part, les majorations de pensions dont bénéficient les retraités ayant élevé trois enfants ou plus seront désormais soumises à l'impôt. Cette fiscalisation va rapporter 1,2 milliard dès 2014. 3 millions de ménages sont concernés. C'est la première fois que les retraités sont appelés à mettre la main à la poche et aussi lourdement pour financer une réforme des retraites.

Quand un Copé félicite Ayrault, quand un patron du Medef salue le courage d'un ministre venu le rassurer lors de son université d'été, ce n'est visiblement pas « *rassurant* » pour les salariés, les jeunes, ni pour nous les retraité-e-s.

Tout ceci au moment où pleuvent les impositions sur le revenu avec un million de nouveaux imposables, avec ce cortège de majorations significatives, parfois très lourdes pour les retraité-e-s.

Par ailleurs, comme je le disais plus haut, dans ce contexte, ressurgissent à grands coups de médiatisations les ténors néofascistes du FN, dont certains tentent de leur refaire une virginité et d'autres de les instrumentaliser.

Juste deux secondes à ce sujet !

► ce danger bien réel interpelle prioritairement nos générations de retraité-e-s **1/** pour nombre d'entre nous, pour être né-e-s pendant ou peu après la dernière guerre nous sommes les témoins quasiment directs du drame affreux de l'occupation nazie, de plus nous avons vécu aussi cette période des luttes contre les guerres coloniales, contre les crimes de l'OAS... , à ce titre la CGT « *retraité-e-s* » ne peut admettre sans réagir que les retraité-e-s constituent aujourd'hui une part non négligeable de l'électorat du FN . La CGT « *retraité-e-s* » doit y réfléchir, nous avons un DEVOIR d'alerte, un DEVOIR de mémoire pour les jeunes générations, pour notre République.

2/ nombre de retraité-e-s sont en situation de paupérisation, comme l'indiqueront les rapports de Jean Georges Belmont et de Francis Compta, les retraité-e-s des Finances ne sont pas épargné-e-s, en particulier parmi les nouvelles vagues de retraité-e-s dont surtout les femmes. C'est en répondant à tous leurs besoins sociaux que nous les empêcherons de se réfugier dans ces idées. En ce sens le gouvernement en porte la responsabilité première.

LA BALLE EST DANS NOTRE CAMP,

Le 10 septembre alors que dans les grands médias il était bon ton de pronostiquer l'échec, les 200 manifestations ont rassemblé plus de 360 000 salariés, jeunes, retraité-e-s à l'appel des centrales CGT/FO/ FSU et Solidaires.

Le 18 septembre alors que le gouvernement adoptait son projet néfaste, le collectif « *la retraite une affaire de jeunes* » animait un rassemblement unitaire non loin de l'Élysée, portant haut et fort les solidarités intergénérationnelles.

L'intervention du député communiste Chassaigne aura déjoué la manœuvre gouvernementale visant à faire passer le projet à la hussarde au Parlement. Le débat est reporté en octobre dans la session parlementaire normale.

Déjouons la scandaleuse campagne médiatique, le projet n'est pas entériné ! La page n'est pas tournée !

LE MESSAGE DE LA CGT EST CLAIR : NOUS NE RENONÇONS PAS !

Nous sommes dans la construction d'une semaine d'action du 7 au 11 octobre, Patricia Tejas, notre secrétaire Générale nous en dira beaucoup plus.

Chez les retraités, et la dernière rencontre du 12 septembre inter-UCR le confirme, Jacques Sanchez au nom de l'UCR, vous donnera quelques infos à ce sujet, et en particulier sur les perspectives d'une action le 8 octobre, nos rapports avec les autres organisations sont traversés par les injonctions de leur direction confédérale, ce qui évidemment ne favorise pas le meilleur rassemblement possible sur les revendications des retraités. Mais nous avons des possibilités en matière d'élargissement avec le monde associatif qui compte et pèse chez les retraités.

La Confédération Française des Retraités, une des principales associations a réagi vivement aux dispositions concernant les retraités. Qu'en pensent les autres ? N'y a-t-il pas du grain à moudre pour travailler à rassembler au delà de nos forces habituelles à partir d'objectifs sur lesquels nous sommes d'accord ? Cette démarche qui s'inscrit dans la construction du rapport de force dont nous avons besoin pour changer la donne, est une manière aussi pour mettre en échec toutes les tentatives qui visent à nous isoler, à isoler la CGT et faire passer plus facilement les mesures anti-sociales en cours ou en gestation.

La problématique « *retraites* » n'occulte en rien, loin s'en faut les autres enjeux revendicatifs lourds :

- Sécu, protection sociale
- Pouvoir d'achat des pensions, fiscalité
- Santé, perte d'autonomie
- Ils feront l'objet des interventions et débats tout au long de ces 2 journées de travail.

EN CE QUI CONCERNE NOTRE UFR

Un premier bilan de l'activité de l'UFR qui comporte à bien des égards des aspects positifs. Ainsi que le démontre la progression régulière et significative du nombre

de nos adhérents passant de 1507 en 2009 à 1791 en 2012 soit une progression de 18,8%, inversement à la tendance observée plus généralement au niveau de l'UCR. Alain Domenges nous commentera ces chiffres qui ne doivent cependant pas masquer les réelles difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

L'ancrage de l'activité spécifique « *retraités* » semble désormais acquis au sein de notre fédération. Il est aussi, rappelons-le, le fruit du travail opiniâtre du précédent « *collectif fédéral* » retraité-e-s.

DÈS 2009 ► LANCEMENT DE LA CAMPAGNE POUR LA RECONQUÊTE DES DROITS SOCIAUX DES RETRAITÉ-E-S DES FINANCES :

C'est l'acte fort qui a marqué, dès sa création, le démarrage officiel de l'activité de l'UFR CGT Finances. La campagne d'« *adresses-pétitions* » est actualisée. Elle prépare notre première initiative nationale. Le 16 juin 2011 des dizaines de délégué-e-s venus des quatre coins du pays se rassemblent à Bercy. Une délégation est reçue porteuse de centaine de pétitions. L'UFR CGT Finances est reconnue de facto. C'est une première dans l'histoire sociale du ministère. Au niveau de Bercy, la pugnacité dont nous avons fait preuve tant au plan national que dans de nombreux départements contraint l'administration à nous donner enfin le droit à la parole dans les organismes sociaux . Nous développons tous ces aspects dans le chapitre « *revendicatif* ».

En ce qui concerne les établissements du semi public, nous sommes confrontés aux difficultés :

- **de la diversité** : règles, droits propres à chaque structure seule la CGT Banque de France organise les retraité-e-s autour de leurs revendications spécifiques,
- **de la dispersion géographique** : Pour autant ce 16 juin, le représentant du ministre s'était montré disposé à organiser une rencontre avec les ministres de tutelle. Un suivi que nous n'avons pas assumé, qui doit interpeller notre conférence.

Plus largement l'activité a relayé en permanence toutes les campagnes d'information, de mobilisation et d'actions initiées par l'union confédérale des Retraité-e-s- CGT. Pouvoir d'achat/fiscalité, santé, logement...

En ce qui concerne la fiscalité, l'écho de la mobilisation engagée contre la suppression de la 1/2 part aura permis qu'elle soit reprise dans sa dimension interprofessionnelle. Nous nous félicitons d'avoir permis d'intégrer la dimension « *fiscalité* » dans le processus d'actions confédérales engagées pour défendre le pouvoir d'achat des retraites et pensions.

AU NIVEAU FONCTION PUBLIQUE :

- ▶ L'UFR FINANCES CGT a élaboré une plate forme revendicative (chapitre revendicatif) qui a été remise à Marylise Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique
- ▶ En ce qui concerne la réversion, le pouvoir d'achat des retraites des fonctionnaires, la réactivation de la « *péréquation* » notre UFR a été à l'initiative de la réunion d'un groupe de travail sous l'égide de l'UGFF réunissant les UFR des 3 fonctions publiques et de la POSTE.

Initiative fortement appréciée par tous et qui pour autant ne s'est pas traduite par des prolongements significatifs.

- ▶ L'UFR Finances a alerté par communiqué et par tract des menaces pesant sur l'avenir du code des pensions.

Fruit d'un travail collectif, Vie Nouvelle Finances occupe désormais toute sa place dans l'espace médiatique confédéral. Guy Carrière responsable à la Communication nous tracera des pistes nouvelles et offensives dans son rapport.

Parallèlement notre présence à la direction de l'UCR ainsi que dans celle de plusieurs USR départementales constitue aussi un apport et un appui très important au niveau de la réflexion, de l'information, de la confédéralisation de notre démarche.

Le développement de l'activité de notre UFR dans les territoires évolue certes positivement mais à un rythme trop lent, comme en témoigne notre compte rendu dans le numéro spécial de Vie Nouvelle Finances. (Dans vos pochettes)

En ce sens l'objectif fixé à cette 1ère conférence doit être celui de l'amplification de notre ancrage dans les régions et dans les départements, avec en proposition la mise en chantier immédiate de deux axes de mobilisation et d'action à impulser dans les territoires :

- ▶ Décidons d'un grand rassemblement à Bercy pour porter au Ministre nos revendications en matière de droits sociaux tant en ce qui concerne la sphère de Bercy que celle des établissements du semi-public dont rappelons-le, le ministère détient la tutelle.
- ▶ Avec notre Fédération et ses syndicats, avec notre UCR réengageons nous avec vigueur dans la campagne pour une autre fiscalité, du même coup nous chasserons de nos terres les populistes d'extrême droite.

Pour conclure, Cher-e-s Camarades, la commission exécutive vous appelle à vous inscrire dans cette étape nouvelle qui se veut offensive et conquérante pour une CGT pour tous les âges aux Finances,

Bon travail à Toutes et à Tous !

■ PROTECTION SOCIALE (HÉLÈNE SALAUN)

Cette conférence nationale a pour but de sensibiliser les militants que nous sommes aux problèmes spécifiques des retraités et au syndicalisme qu'il serait souhaitable de développer pour les prendre en compte.

Les besoins des retraités en terme de protection sociale au sens large, c'est-à-dire accès aux soins, action sociale sont et vont devenir avec l'âge de plus en plus prégnants. Pour prendre en compte, en terme revendicatif, ces besoins actuels et à venir, il est sans doute utile de regarder comment notre système de protection sociale dans son ensemble, la Sécurité Sociale, en particulier, ont évolué depuis 60 ans.

Tout d'abord, quelques rappels afin que nous parlions tous de la même chose. Il est courant d'user des termes « *Protection Sociale* », alors que l'on veut parler de la « *Sécurité sociale* » et vice-versa. La

confusion est fréquente et même parfois dans les documents confédéraux.

Alors précisons ce que recouvrent ces termes.

La **protection sociale** est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux. Elle comprend principalement, dans notre pays :

- la sécurité sociale,
- le régime du chômage
- les régimes complémentaires obligatoires de retraite (AGIRC, ARRCO),
- les régimes complémentaires facultatifs d'assurance maladie (mutuelles et institutions de prévoyance, assurances).

La Sécurité Sociale est donc un des éléments de la Protection sociale, le plus important, sans doute, mais elle n'est pas toute la protection sociale.

Nous vous proposons, au cours de cette conférence nationale de nous concentrer sur deux des éléments de la protection sociale dans notre pays : La Sécurité Sociale et les régimes complémentaires facultatifs, particulièrement les mutuelles qui interviennent dans notre ministère. Concernant la Sécurité Sociale, qui je le rappelle est composée de trois piliers la branche Maladie, la branche Vieillesse et la branche Famille, (celle-ci vient d'être mis à mal dernièrement) mes propos porteront sur la branche Maladie. Ce qui concerne la retraite, sera traité par Alain Guichard à un autre moment.

Vous connaissez comme moi l'essentiel des revendications de la CGT et nous allons vous remettre les repères revendicatifs de l'UCR qui les concernent et je vous renvoie aux repères revendicatifs confédéraux n° 21 et 22 qui traitent de ces thèmes.

Je vais essentiellement mettre le phare sur les évolutions intervenues depuis 1946, sans entrer dans les détails mais en essayant d'en dégager le sens, et terminer par les grands axes des propositions que fait la CGT pour une prise en charge de la santé qui corresponde aux besoins des salariés et citoyens de notre pays aujourd'hui.

La Sécurité Sociale qui voit le jour en 1945 repose sur une solidarité profonde, constituant un socle de droit social fondamental, garanti par la loi à tout être humain qui vit de son travail ou qui se trouve dans l'incapacité ou l'impossibilité temporaire ou permanente de travailler. Elle englobe l'assurance maladie, les prestations familiales, la vieillesse, les accidents du travail.

C'est un dispositif d'assurance sociale, d'assurance professionnelle avec des cotisations sociales et naturellement avec les organisations syndicales, pleinement au cœur du dispositif. Le caractère obligatoire permet d'en assurer l'efficacité et confère un droit qui assure la dignité aux assurés. On ne quémande pas une aide, on fait valoir un droit.

Progressivement, un nouvel objectif va être assigné à la branche maladie, au point de supplanter le précédent : celui d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population. Le système ne s'adresse plus exclusivement aux travailleurs et à leur famille, mais à l'ensemble de la population. A partir de là, les changements vont être profonds.

Les ordonnances du 21 août 1967 brisent l'unicité de législation et de gestion qui avait pourtant été jugée par les créateurs de la sécu comme la condition nécessaire à son efficacité.

Trois branches sont créées : la maladie, les prestations familiales, la vieillesse. C'est l'organisation que nous connaissons aujourd'hui.

Ces changements d'objectifs vont se traduire, par des changements dans l'organisation, dans le financement, dans le pilotage des dispositifs.

- En 1991, instauration de la CSG, elle représente 20,4 % des recettes du régime général de la Sécurité sociale en 2012,

- 1996, recours à la loi avec le premier Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, à la suite des ordonnances Juppé,
- 2000, Création de la CMU (couverture maladie universelle).
- 2004, transformation du conseil d'administration de la CNAMTS en simple conseil avec les prérogatives nouvelles données au directeur de la CNAMTS qui est nommé par le gouvernement.
- La loi 879 du 21 juillet 2009 dite (HPST) Hôpital, Patients, Santé Territoire, vient achever le dispositif de démantèlement de la Sécurité Sociale historique. Avec elle c'est l'ensemble du système de santé, dans sa globalité, sa logique, son organisation, son pilotage, son financement, qui est visé.

Avec les améliorations de la santé acquises grâce à la sécurité sociale ont vit plus longtemps, les progrès technologiques et médicaux permettent de mieux soigner la population mais engendrent des coûts importants.

On le voit, la Sécurité Sociale n'est pas restée figée sur son socle, elle a évolué avec la société et ce ne sont pas ces évolutions qui posent problèmes mais l'utilisation de ces évolutions pour en briser les principes fondateurs.

LA SÉCURITÉ SOCIALE QUE NOUS VOULONS

Par ses structures, sa gestion, la Sécurité Sociale française mise en place à la sortie de la guerre, a représenté une innovation, un évènement social et démocratique.

C'est à une même dimension que la CGT entend parvenir pour le 21ème siècle. Elle ne revendique pas le retour à la Sécu de 1945.

Les besoins aujourd'hui sont d'une autre nature. Les revenus de remplacement qui constituaient l'essentiel de ses prestations à sa création, ne représentent qu'environ 7 % de ses charges aujourd'hui. La société s'est profondément modifiée. La transformation du travail et son organisation ont produit de nouveaux risques : extension des cancers, explosion des troubles musculo-squelettiques, émergence des risques psychosociaux. Le risque de pandémie a augmenté avec la mondialisation des échanges, les patho-

logies chroniques sont plus nombreuses du fait de l'allongement de la durée de vie.

Les affections coûteuses de longues durées représentent aujourd'hui 60 % des dépenses d'assurance maladie et 80 % de leur progression.

Les évolutions technologiques, les progrès médicaux sont immenses mais ont un coût important. Pourtant ils doivent bénéficier à tous.

Or, aujourd'hui, selon l'Insee, entre 16 et 33 % de la population, selon la possession ou non d'une couverture complémentaire, déclarent avoir renoncé à se faire soigner pour des raisons financières et parmi elles une forte proportion de jeunes et de personnes âgées.

Autre fait majeur : Nous sommes au cœur d'une révolution démographique.

L'arrêt de l'activité salariée ouvre désormais sur une période de vie relativement importante. Le besoin de structures d'accueil, de dispositifs de maintien à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie devient incontournable.

Notre Sécurité Sociale doit donc prendre en compte ces nouvelles réalités mais en restant fidèle à ses valeurs fondatrices de solidarité qui ne peuvent exister que dans le cadre d'une solidarité nationale.

Le concept de la Sécurité sociale s'intégrait dans la vision d'une société où le travail et l'emploi devaient permettre au salarié de s'ouvrir des droits par les richesses qu'il produit et par son rôle dans la société.

C'est pourquoi la CGT, dans le droit fil de cette conception, propose de repenser le système de santé et de sécurité sociale pour le mettre au service d'une politique de santé qui conjugue le travail, la santé au travail, la santé publique.

Elle propose de passer d'une logique d'assurance sociale gérant un risque maladie, à une logique de politique de santé pour développer les politiques préventives.

Ce postulat invite à valoriser le rôle de l'Etat et celui de la Sécurité sociale et n'a de sens que s'il s'appuie sur la démocratie sociale, tant dans l'entreprise que dans la gestion de la Sécurité Sociale.

Nous sommes vraiment au cœur du débat sur le choix de société pour notre pays et c'est dans ce débat que nous invitons les militants retraités à s'investir pour y situer les besoins spécifiques des retraités.

L'AIDE A L'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES AGEES.

Tout d'abord la définition : Il y a perte d'autonomie ou handicap lorsque du fait de limitations de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles, une personne rencontre des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en **l'absence de compensations**. C'est bien sur les compensations à apporter pour pallier ces pertes d'autonomie que doit porter la loi.

Dépendance ou perte d'autonomie ?

En réservant aux seules personnes âgées le terme de dépendance on induit l'idée que la vieillesse est forcément synonyme de charge pour la société. Ainsi on nie l'impact des conditions de vie et de travail sur lesquels on peut agir, pour ne retenir que l'âge biologique pour lequel la responsabilité de la société n'est pas engagée.

La CGT propose la création d'une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge.

L'aide à l'autonomie des personnes âgées fait partie de nouveaux besoins, liés aux progrès de la société qui ont conduit à l'allongement de la durée de la vie.

Resituons ce dossier dans le contexte social, économique et politique pour mieux en cerner les enjeux.

QUELQUES CHIFFRES POUR BIEN ILLUSTRER LES ENJEUX :

Au 1er janvier 2012, l'espérance de vie à la naissance est de 78,4 années pour les hommes et de 84,8 années pour les femmes.

Au 1er janvier 2060, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se prolongent, la France métropolitaine comptera presque 74 millions d'habitants dont 23,6 millions de personnes de 60 ans ou plus, soit une hausse de 80 % sur une cinquantaine d'années.

Comme on le voit, il s'agit bien d'une révolution démographique.

Conséquence mathématique de l'ac-

croissement du nombre des personnes âgées, sans que le pourcentage augmente, le nombre d'entre elles en perte d'autonomie devrait doubler d'ici 2060. Il devrait être d'environ de 2,3 millions.

L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

Mais si l'espérance de vie en France est une des meilleures du monde, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans limitation d'activités, est beaucoup moins réjouissante. Elle est même en régression depuis ces dernières années car très liée aux conditions de vie.

En France métropolitaine, en 2010, elle est estimée à 63,5 ans pour les femmes et à 61,9 ans pour les hommes. C'est un résultat comparable à celui de pays voisins, mais un peu inférieur aux pays nordiques.

C'est à verser au débat sur l'âge de départ à la retraite. En le repoussant à 65 ans, on prive les salariés de leurs meilleures années de retraite.

C'est dans ce contexte que se posent les questions de santé et de perte d'autonomie.

LA VIEILLESSE N'EST PAS UNE MALADIE

La vieillesse n'est pas une maladie, c'est une étape de la vie humaine. Elle doit être appréhendée comme telle.

La santé est un équilibre trouvé entre l'homme et son environnement.

C'est donc un combat qui doit se mener à tous les âges, par toutes les structures de la CGT, les actifs comme les retraités et qui peut se résumer dans la formule :

BIEN VIVRE – BIEN TRAVAILLER – BIEN VIEILLIR

DES BESOINS DE FINANCEMENT RAISONNABLES

S'agissant du financement, je me limiterai à rappeler les principes fondamentaux sur lesquels s'articulent les propositions de financement développées par la CGT.

A savoir : les besoins de compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge où elle survient, s'inscrivent totalement dans les principes fondateurs de la Sécurité sociale : faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort.

En conséquence, elle revendique que son financement se situe dans le cadre d'une réponse globale sur la base d'un salaire socialisé.

(Explication sur 5ème droit, diapo 8 et 9)

Pour autant, elle est consciente que la prise en charge de besoins nouveaux va engendrer un besoin de moyens supplémentaires. La forme que doit prendre ces financements nouveaux fait encore débat au sein de la CGT.

C'est bien une conception du « vivre ensemble » qui est posée : quelle part du PIB voulons-nous consacrer aux personnes en situation de handicap afin de construire « une société pour tous les âges et toutes les situations ».

Pour important qu'il soit, ce financement ne représente que 10% de ceux de l'ensemble de la protection sociale et seules 10 à 15% des personnes de plus de 60 ans sont en perte d'autonomie partielle ou totale.

D'ici 2015, le besoin de financement s'éleverait à un peu moins d'un point de PIB.

Le sujet ne mérite donc pas la dramatisation actuelle. Il s'agit de répondre à un besoin nouveau, qui n'existait pas lors de la création de la Sécurité sociale du fait du faible nombre de personnes âgées existant à cette époque.

Rappelons aussi que la prise en charge de la perte d'autonomie représente un aspect de développement important de la société : emploi, formation, recherche, appareillages, établissements...

C'est donc plus un choix de société qu'un problème de société : ou il s'effectue dans le sens de la solidarité portée par la protection sociale en général, ou il renvoie à l'individualisation.

Or, si le coût de la prise en charge collective est relativement modeste, en revanche, individuellement, il est dans la plupart des cas, insupportable.

Les propositions de la CGT sur la compensation de la perte d'autonomie **Construire une société de tous les âges**

Pour la CGT, traiter de la santé des personnes âgées ne peut pas être déconnecté de ce que sont les conditions du parcours de vie de l'ensemble des ci-

toyens. C'est à partir de ce concept que ce sont construites ses propositions.

Compenser la perte d'autonomie nécessite la mise en place de réponses adaptées et évolutives.

C'est pour ces raisons que les revendications de la CGT enveloppent dans un même mouvement tout ce qui va aider à réalisation : Je résume très brièvement les principales :

- Construction d'un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges.
- Création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie des personnes, tant à domicile qu'en établissement, en partenariat avec le secteur associatif et à but non lucratif, sur la base d'un cahier des charges fixant les obligations de service public.
- Une politique de santé publique et de prévention tout au long de la vie notamment la création de véritables services de santé au travail et d'un suivi post professionnel.

C'est ainsi que doit être abordé ce dossier, à notre sens.

INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE

Enfin, je ne peux pas terminer cette intervention sans évoquer l'importante initiative des retraités européens organisés au sein de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées) dont fait partie l'UCR CGT, concernant ce dossier de la perte d'autonomie.

Rappel de l'ICE :

L'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est une innovation du **traité de Lisbonne** donnant un droit d'initiative politique à un rassemblement d'au moins un million de citoyens de l'**Union européenne**, venant d'au moins un quart des pays membres. La **Commission européenne** peut ainsi être amenée à rédiger de nouvelles lois dans les domaines relevant de ses attributions, mais n'y est pas forcée.

L'objectif de la FERPA est d'amener la Commission Européenne à établir un « droit » au niveau européen, permettant à chacune et à chacun, au sein de l'Union, de pouvoir vivre dignement, indépendamment des aléas liés à la santé, inhérents lorsque l'on prend de l'âge et d'avoir accès à des soins de santé et

aux services d'accompagnement nécessaires, quel que soit l'âge, le handicap, la situation financière ou la résidence.

Il ne s'agit pas tant pour la FERPA et ses organisations d'une démarche juridique, que d'une démarche démocratique, à savoir donner la parole aux citoyennes et aux citoyens européens sur les sujets qui les concernent plus particulièrement...

Dès que le moment sera venu, je vous engage vous à emparer de ce dossier, à signer et faire signer la pétition de la FERPA sur l'Initiative Citoyenne Européenne à toutes les personnes de votre environnement.

Gagner ce socle européen sera un progrès social de première importance pour tous les citoyens européens.

Dernier dossier que je suis chargée d'évoquer :

LES COMPLÉMENTAIRES-SANTÉ

Là encore, je vais devoir limiter mon propos et je vais donc essentiellement traiter d'un des dossiers qui fait l'actualité et qui pourrait avoir des conséquences importantes et graves pour le mouvement mutualiste et donc ses adhérents et pour ce qui concerne plus spécifiquement la Fonction Publique et donc le ministère des Finances, pour les retraités mutualistes.

Directive Européenne sur les Assurances, nouveau Code de la Mutualité, fiscalisation, taxation, prise en charge de la CMUC... Je ne vais pas revenir sur les bouleversements qui ont entraîné la disparition de nombreuses mutuelles solidaires de proximité dont la taille ne permettait plus de répondre aux exigences réglementaires ou fiscales. C'est toute la dimension humaniste de la mutualité qui s'estompe progressivement au profit d'un modèle qui s'inscrit dans la financiarisation de la société.

LA MGEFI

Depuis le 1er juillet 2009 et pour 7 ans, la MGEFI est l'unique mutuelle en santé et prévoyance référencée auprès des ministères économique et financier.

Le référencement s'inscrit dans le cadre de la participation des employeurs de la Fonction publique d'État au financement de la couverture sociale complémentaire de leurs agents. (Petit rappel, il représente actuellement environ 1,5 % des cotisations alors que les contrats aidés

pour le privé fixent cette aide à 50 %). Il repose sur le principe d'un appel d'offres mettant en concurrence des mutuelles, des institutions de prévoyance ou des assurances, dès lors qu'elles répondent à certains critères et à un cahier des charges précis.

La MGEFI 1ère mutuelle de la Fonction Publique certifiée ISO 9001 : 2008 par l'AFNOR

Cette certification concerne :

- **L'activité de gestion des contrats de couverture complémentaire santé et prévoyance**
- **L'activité de traitement des prestations santé et prévoyance**
- **Le suivi et la relation adhérent**

La loi dite de Sécurisation de l'emploi, votée le 14 mai 2013 qui transpose l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier entre le Medef et quelques organisations syndicales, généralise les contrats collectifs obligatoires.

Je ne vais pas ici développer tous les dangers induits par cette loi pour les droits du travail des salariés, mais rester dans le domaine de la protection sociale et simplement évoquer quelques points :

La généralisation de la complémentaire santé par la voie de contrats collectifs obligatoires peut être présentée comme une avancée pour les salariés des entreprises qui n'en étaient pas encore pourvus, mais pour ma part, je pense que c'est un nouveau coup porté aux principes fondateurs de notre Sécurité Sociale et qui pourrait devenir un coup fatal pour les mutuelles de la Fonction Publique.

Déjà, les contrats de groupe existants avaient fragilisé l'édifice en détournant la vigilance des salariés concernés de la dégradation des remboursements de l'Assurance maladie. Ils bénéficiaient de contrats leur offrant une bonne couverture maladie à des tarifs très intéressants puisque largement pris en charge par l'employeur. L'assurance maladie pouvait moins rembourser, les dépassements d'honoraires exploser, pour eux rien d'alarmant puisqu'ils étaient remboursés. La prise de conscience venait lorsque ce contrat de groupe prenait fin en raison de chômage ou de retraite.

Avec cette loi, c'est la généralisation de ces contrats aidés. La santé se vend comme une marchandise, elle est mise aux enchères et attribuée au plus offrant à la grande satisfaction des assureurs lucratifs.

La Mutualité a tout à perdre dans ce dispositif et en premier lieu ses valeurs affichées : Liberté d'adhésion, souveraineté des assemblées générales, gouvernance démocratique tels sont ou devraient être les piliers structurels du mouvement mutualiste. Les dispositions de cette nouvelle loi les rendent dérisoires.

Même si dans ce grand marché de la santé, des mutuelles emportent le contrat, ces valeurs seront bien symboliques. Elles ne seront que des assureurs, répondant à des appels d'offres et dans ce cadre concurrentiel, les valeurs de solidarité et le coût qu'elles peuvent engendrer deviennent des obstacles.

C'est l'avenir du mouvement mutualiste dans son essence même, qui est en cause.

En outre, la généralisation d'ici 2016 du dispositif va accroître les inégalités d'accès aux soins entre les assurés sociaux puisque seuls sont concernés les salariés des entreprises : les retraités, les étudiants, les précaires, les chômeurs sont exclus de fait.

Les fonctionnaires eux, continueront à assumer en totalité le coût de leur couverture complémentaire.

Pour ce qui concerne les mutuelles de la Fonction Publique les conséquences induites sont sérieuses.

Déjà, la mise en concurrence des complémentaires-santé pour le référentiel, contraint nos mutuelles à des options prestataires qui ne correspondent pas forcément à leur volonté première.

Dans un contexte de diminution des effectifs, la bataille des adhésions est pri-

mordiale. Elle va être rendue encore plus difficile avec les risques accentués de « siphonage » d'adhérents attirés par le contrat collectif aidé de leurs conjoints.

Le déséquilibre démographique serait immense car les retraités, eux, n'auraient pas le choix de rejoindre ce type de contrat.

C'est l'architecture même des dispositifs de solidarité intergénérationnelle et contributive qui, à terme, sera mise à mal et les retraités mutualistes prendraient de plein fouet les hausses de cotisations qui irrémédiablement interviendraient.

Autre danger qui n'est pas hypothétique, en rendant obligatoire les contrats aidés, il devient très aisé de justifier le transfert des prestations du RO au RC.

Voilà, j'en ai fini de cette présentation un peu lapidaire mais les questions, les échanges devraient permettre de compléter cette présentation.

■ LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ (ALAIN GUICHARD)

Dans le contexte de crise que nous connaissons, à défaut de mettre en place une réelle politique de développement économique basée sur une autre répartition des richesses, depuis près de vingt ans est instaurée la politique du bouc émissaire : les jeunes contre les anciens, les actifs contre les retraités, les fonctionnaires contre les salariés du privé, les salariés des grandes entreprises contre ceux des petites, etc... Et pendant ce temps, il est perdu de vue par quasiment tous les pseudos « experts », qui se succèdent à longueur de journaux audiovisuels ou écrits, que plus de 10 % de la valeur ajoutée produite est passée de la rémunération des salariés à celle du capital et qu'aujourd'hui les aides annuelles octroyées aux entreprises sous forme d'aides directes (tel que les 20 milliards pour financer « le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi »), d'abattements fiscaux ou d'exonérations de cotisations sociales avoisinent les 200 milliards, sans compter les 10 milliards gagnés lors du remplacement de la Taxe Professionnelle par la Contribution Économique Territoriale. Il faut bien évidemment ne pas oublier les 60 à 80 milliards, peut-être plus d'ailleurs il est parfois mentionner 100 milliards de fraude et d'évasion fiscales.

La Cour des Comptes, dont le Président semble se prendre pour le 1^{er} ministre, a trouvé en fin d'année 2012 une cible privilégiée : les retraités. Ce n'est pas loin de 5 milliards qu'elle a proposé de ponctionner sur le dos des retraités avec la suppression de l'abattement de 10 %, l'alignement du taux de la CSG sur celui des actifs et une revalorisation moindre des retraites que le coût de la vie sous prétexte que les revenus moyens des retraités sont supérieurs à ceux des actifs. Le projet de loi pour les retraites que vient de déposer le gouvernement sur le bureau des assemblées contrairement à ce que dit la CFDT vise ouvertement le pouvoir d'achat des retraités avec le report de 6 mois de la revalorisation de nos retraites ainsi que l'imposition de la majoration de retraite pour celles et ceux ayant élevé au moins 3 enfants. Nous savons tous la nocivité de ce projet qui s'inscrit dans la droite ligne des réformes de ces dernières années. Sous prétexte de l'allongement de l'espérance de vie il faudra travailler plus longtemps, mais un élément important est à prendre en compte l'espérance de vie en bonne santé, celle-là diminue et cela va s'accroître si l'âge de la retraite continue à reculer.

Notre pouvoir d'achat est sérieusement écorné avec des revalorisations insuffisantes chaque année qui ne tiennent pas compte des hausses contraintes subies par les retraités. Après le report au 1^{er} avril de la revalorisation annuelle par Sarkozy, le gouvernement Hollande – Ayrault a décidé de la reporter au 1^{er} octobre soit 18 mois entre les revalorisations de 2013 et celle de 2014. C'est une forme de désindexation. Il ne faut pas oublier qu'au début de cette année 2013 le MEDEF a obtenu la désindexation des retraites complémentaires servies par l'Arrco et l'Agirc avec l'aval de la CFDT, de la CFTC et de FO. Et parce qu'elle considère que le remboursement des montures par les mutuelles est excessif la cour des comptes propose de moins bien rembourser afin que les fabricants baissent leurs prix. Il est également proposé de moins bien rembourser les appareils auditifs. Autant d'éléments qui grèveraient encore le budget et le pouvoir d'achat de nombreux retraité-e-s.

Dans la Loi de Finances pour 2013 un petit article perdu au milieu d'articles complexes a remplacé la phrase « **Les pensions versées au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite** »

par « *Les pensions relevant du régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires de l'Etat* ». Cette modification ouvre la voie à la fin de l'inscription des retraites des fonctionnaires au grand livre de la dette publique et à la nécessité d'équilibrer ce régime alors qu'il y a une diminution importante du nombre de fonctionnaires actifs. Derrière cela il y a aussi la volonté de mettre en place un régime de base unique pour l'ensemble des retraités, ce qui reviendrait à nier la spécificité de la Fonction Publique de carrière. Assoir la retraite sur des points accumulés chaque année conduirait à une perte de l'ordre de 30 % pour une carrière complète compte-tenu des rémunérations très modestes des débuts de carrière.

Comme nous le savons tous ici, afin de répondre à une revendication très ancienne d'intégration des primes dans le calcul de la retraite, la réforme Fillon de 2003 a instauré à compter du 1^{er} janvier 2005 la retraite additionnelle de la fonction publique pour tous les fonctionnaires (Etat, collectivités territoriales et hospitaliers) titulaires, civils, militaires et magistrats. C'est le premier fond de pension obligatoire à la française créé. Cette RAFP est loin de répondre à la revendication d'intégration des primes dans le calcul de la retraite. Nous continuons à demander la suppression de ce régime additionnel et réaffirmons notre volonté que le calcul des pensions de retraite soit fait sur la rémunération afférente au grade détenu au cours des 6 derniers mois d'activité primes incluses.

I) UNE REVALORISATION SUBSTANTIELLE DES PENSIONS DE RETRAITES

Contrairement aux décisions prises qui visent à diminuer le montant des pensions de retraite c'est une revalorisation substantielle qui est nécessaire. La perte estimée pour les pensions de retraite est de 20 % depuis 20 ans, nombreux sont les retraité-e-s avec des pensions inférieures au seuil de pauvreté et la retraite mensuelle moyenne est de 1 216 €. Les privilégiés ne sont pas à rechercher de ce côté. Les différentes réformes de 1993, 2003, 2008 et 2010 ont conduit à des diminutions importantes des retraites tout en allongeant la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite complète

avec des pertes sévères instaurées par la décote pour les carrières incomplètes. Compte tenu de l'instauration de la CASA, à hauteur de 0,3 % depuis le 1^{er} avril, le pouvoir d'achat d'une grande partie des retraités subira une diminution du pouvoir d'achat encore plus importante cette année. Il convient également de tenir compte de l'augmentation des dépenses de santé pour de nombreux retraités. Les retraités ne bénéficient d'aucune revalorisation complémentaire (reclassement, promotions, primes ...), toute revalorisation insuffisante des pensions de retraite se traduit par une perte immédiate de pouvoir d'achat. Nous demandons le retour de la péréquation afin que les retraités voient évoluer leur indice de référence comme celui de l'échelon qu'ils détenaient dans leur ancien grade et bénéficient des échelons terminaux instaurés pour les actifs dans le grade qu'il détenait avant leur retraite s'ils réunissaient les conditions qui leur auraient permis de bénéficier de cette promotion en étant en activité.

Nous demandons en conséquence que les pensions de retraite soient indexées en tenant compte de ce qu'est véritablement le panier de dépenses des retraités avec au minimum une pension égale au Smic pour une retraite complète de 37,5 annuités et qu'aucune pension ne soit inférieure au seuil de pauvreté. Quant aux pensions de réversion il faut les porter à 75 % de la pension du défunt sans condition de ressources et elles doivent être également servies aux pacsé-e-s.

Alors que le président de la République s'est engagé lors du 40^e congrès de la mutualité française en octobre 2012 à Nice à ce que les cotisations mutualistes soient, pour tous, déduites du revenu imposable, c'est l'inverse qui vient d'être décidé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014.

En matière de fiscalité c'est une véritable réforme qui est nécessaire. Il convient de réduire les impôts indirects (TVA, TIPP...), alors que c'est le chemin inverse qui est pris. Il faut rétablir la demi-part pour les personnes vivant seules supprimée par la loi de Finances pour 2009, il faut remettre à niveau le barème de l'impôt sur le revenu avec une indexation sur l'évolution du coût de la vie pour les différentes tranches (il faut gommer le gel de ces deux dernières années) et le

rétablissement de tranches jusqu'à 65 %. Ces différentes mesures prises par le gouvernement Sarkozy et non remises en cause par le gouvernement Hollande conduisent en 2 ans environ 2 millions de foyers fiscaux de la situation de non-imposable à celle d'imposable avec toutes les conséquences induites en matière de CSG et autres prélèvements sociaux, de fiscalité locale et d'aides sociales. C'est pourquoi il faut continuer l'action entreprise sur la fiscalité depuis l'automne 2012, action plus ou moins bien relayée sur le terrain et pour être tout à fait précis plutôt de manière insuffisante.

Il faut malgré tout souligner que ces actions même modestes ont conduit le gouvernement à revoir le montant limite permettant de bénéficier des exonérations en matière de TH et de redevance télé pour les plus de 60 ans et de taxe foncière pour les plus de 75 ans. Alors qu'il est, en principe, revalorisé dans la même proportion que la première tranche de l'IR, il a été exceptionnellement revalorisé de 2 % malgré la poursuite du gel du barème.

Il nous faut relancer la campagne fiscalité en lien avec ce que font la Fédération et la confédération en faisant attention à ne pas tomber dans le poujadisme ambiant contre la fiscalité. Il nous faut aussi dénoncer les prétentions du MEDEF qui veut obtenir 50 milliards d'exonérations fiscales supplémentaires et 50 milliards d'aides.

II) UN CADRE DE VIE DÉCENT POUR TOUS LES RETRAITÉS DES FINANCES

La présence de services publics de proximité est importante compte-tenu des difficultés de déplacement que connaissent certains retraité-e-s ne pouvant plus utiliser de véhicules personnels tout en étant dépourvus de transports collectifs. Or le gouvernement poursuit les fermetures de ces services publics de proximité (bureaux de poste, perception, sécurité sociale, centre EDF GDF, etc...) au nom des économies pour la résorption des déficits publics.

L'accès aux soins est un droit fondamental qui doit être effectif pour tous, partout et à tout moment. Il est sérieusement mis à mal par la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou franchises médi-

cales), par la hausse des cotisations des complémentaires santé et bien d'autres dispositions qui ont conduit de nombreux retraités à renoncer à se soigner, faute d'argent.

L'accès aux transports publics gratuits comme cela est pratiqué dans certaines agglomérations est également posé afin de permettre la poursuite d'une vie sociale pour accéder aux lieux de culture ou de commerce.

III) ASSURER UNE PRISE EN CHARGE SOCIALISÉE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

C'est une question importante que Sarkozy avait promis de régler avant la fin de son quinquennat. Madame Delaunay, quant à elle, a dit que cette question serait tranchée avant la 1^o moitié du mandat de F. Hollande. Pour l'instant elle consulte beaucoup les associations de

retraités mais très peu les OS de retraités. Et il ne semble pas qu'elle s'oriente vers la solution que nous préconisons. Il faut se rappeler que contrairement à une idée reçue, la perte d'autonomie n'est pas l'apanage de la vieillesse, même si elle intervient plus avec l'âge. Toutefois les études gérontologiques montrent que la grande majorité des retraité-e-s n'ont pas besoin d'une prise en charge lourde mais d'une adaptation de leur cadre de vie lorsqu'il devient plus difficile d'assumer seul l'ensemble des gestes de la vie. Pour beaucoup une aide à domicile suffit et il serait nécessaire que des crédits supplémentaires soient à disposition de l'action sociale afin que cette aide ne soit pas pour l'essentiel assumée par les départements, les CCAS et les familles mais que les anciens employeurs soient mis à contribution.

Lorsque la situation exige une prise en charge avec une réelle perte d'autonomie il faut que ce soit à la Sécurité Sociale dans le cadre de l'assurance maladie d'assumer cette prise en charge. La Sécurité Sociale doit couvrir nos besoins en matière de santé de la naissance à la mort. Nous sommes pour la suppression de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et celle de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3 %. Cette contribution mise en place pour les retraités revient à faire prendre en charge les personnes en perte d'autonomie par les retraités, alors que cela doit relever de la solidarité intergénérationnelle et non pas de la seule solidarité des retraités envers ceux d'entre eux en perte d'autonomie.

◆ ● ◆

■ MESSAGE DE L'UCR. ET PRÉSENTATION DE L.S.R. (JACQUES SANCHEZ DU BUREAU DE L'UCR)

Chers camarades.

Le lien entre la fédération LSR et la CGT n'est pas nouveau, chacune, chacun pourra trouver les raisons aisément dans le dernier quatre pages cosigné par François Thierry Cherrier secrétaire général de l'UCR CGT et moi-même édité dans Vie Nouvelle et repris par la fédération à 30 000 exemplaires au début de l'année 2013.

Comme chacun peut le mesurer nous n'avons pas attendu pour croiser nos approches sur les questions posées mais les propositions nouvelles que nous faisons pour porter un regard commun sur les collaborations CGT/LSR sont un pas de plus dans ce sens.

L'historique de ce travail en commun tient aux origines de LSR qui est, rappelons-le cela va s'en dire, une création de la confédération CGT.

Il est utile de rappeler à ce propos ce que dit l'article XVIII des statuts de l'UCR qui précise, je cite :

« Pour répondre aux besoins culturels, de loisirs et solidarités des retraités, l'UCR /CGT a créé la Fédération des associations »

sirs et solidarité des retraités, elle concourt à son fonctionnement.

Elle est une composante de l'activité de l'UCR/CGT et réalise son activité en tant qu'association « loi de 1901 »

L'UCR/CGT recommande à ses syndiqués d'adhérer volontairement à LSR, tel que prévu dans le statut des associations »

Fin de citation.

Cette décision importante prise à l'époque par nos prédécesseurs reste un acte volontariste mesuré.

La CGT l'avait fait dans un contexte économique et social dans lequel, sans être suffisant, le niveau de ressources des retraités permettait à un plus grand nombre d'entre eux de réserver une partie de leurs revenus à leurs loisirs et leur culture.

Et donc le rôle de LSR et l'intérêt pour la CGT était que les Associations LSR permettaient de répondre à ces besoins émancipateurs et, par-là même, de garder le contact avec les retraités à partir de ces activités de loisirs et de culture.

Nous ne sommes plus tout à fait dans ce schéma là : Nous sommes en train de

passer des retraités des 30 glorieuses aux retraités du chômage et de la précarisation !

De son côté l'organisation syndicale de retraités qu'est l'UCR constate les atteintes au pouvoir d'achat, le niveau inadmissible des pensions, la casse du régime de santé, la remise en cause de la protection sociale et construit les mobilisations revendicatives nécessaires.

Du sien, l'Association de Loisirs des Retraités constate que de plus en plus nombreux sont les retraités qui font l'impasse sur leurs loisirs et leurs besoins culturels et tente de tisser les solidarités nécessaires pour permettre au plus grand nombre de faire face à ces injustices et ces frustrations.

En fait, voyons les choses comme elles sont : La plupart de nos associations et la Fédération nationale LSR n'auraient pas vu le jour, ne seraient pas ce qu'elles sont et auraient quelques difficultés si elles n'adossaient pas leur création et leur vie quotidienne sur le syndicalisme CGT, ses moyens matériels et humains.

Cela n'a jamais conduit pour autant la CGT, son UCR à considérer qu'elle aurait

quel que pouvoir que ce soit sur les orientations et les activités de LSR. Dans la vie le syndicalisme retraité décide de ses orientations, actions et dirigeants avec ses adhérents dans ses structures et UFR ou USR. Il en est strictement de même pour LSR, avec les siens, dans chacune de ses associations.

Cette cohabitation LSR/UCR CGT est donc bien, depuis ses origines, une construction pour disposer des outils permettant de couvrir tout le champ des besoins des retraités.

Au-delà des questions plus « *traditionnellement* » revendicatives elle permet aux retraités de construire une pleine et riche utilisation de leur nouveau temps libéré.

Elle leur offre des lieux et des moyens, dont ils décident en toute indépendance, pour répondre à leurs aspirations à des loisirs, aux activités physiques, à la culture et aux vacances.

Comme le syndicalisme dans son domaine, LSR est aussi un outil du lien social pour les retraités. Un outil qui a cette originalité de porter et pratiquer, dans son domaine, les valeurs et convictions portées par le syndicalisme CGT dont elle est issue et que nombre de retraités (et pas seulement ceux adhérents à la CGT) tiennent à retrouver dans leurs pratiques culturelles, de loisirs.

Bref, les choses étant ainsi, travailler mieux, ensemble ne peut que nous permettre de nous développer mieux chacun. C'est l'objectif « *gagnants / gagnants* » qui préside à nos relations.

Mais convenons ensemble, et ce malgré les avancées, que dans la pratique quotidienne il y a sur le terrain du manque à gagner.

Nos associations LSR et nos organisations CGT sont confrontées à une même réalité :

- Des hommes et des femmes qui, du fait du passage à la retraite, passent d'un temps contraint par les exigences du travail à un temps disponible dominant du fait de leur nouvelle situation de retraités, malheureusement avec notamment une perte importante de pouvoir d'achat entravant leurs aspirations à des activités

nouvelles et enrichissantes que devrait leur laisser envisager la retraite.

Ils perdent aussi ce « *lien social* » que leur apportait le collectif de travail et, pour beaucoup, celui de leur participation à la vie syndicale.

Nous l'avons en de multiples occasions affirmées, une population retraitée qui change puisque l'on vit plus longtemps en bonne santé.

On peut être en retraite à 60 ans ou moins et à 100 et plus.

Les revendications comme les aspirations des uns et des autres ne sont pas les mêmes. Elles évoluent.

Leurs capacités physiques et disponibilités sont différentes. L'aspiration à ne pas se couper de l'intergénérationnel est plus forte !

Le syndicalisme comme l'association de loisirs sont devant ces réalités en pleine évolution. Nous ne perdrons pas de temps à réfléchir chacun, mais aussi ensemble, à ces questions dans une réalité sociale qui ne s'est pas améliorée pour les retraités.

Chacun de nous considère à juste titre qu'il doit grandir en force, en implantation de proximité parmi les retraités. Nous avons en la matière, les uns comme les autres, du grain à moudre dans une population en passe de constituer le tiers de la population de notre pays ...et sans doute plus dans certaines régions.

Excusez du peu : près de 14 millions d'hommes et de femmes !

Qui pour l'essentiel d'entre eux vivent plus mal aujourd'hui qu'hier ?

Qui de plus en plus nombreux se res-treignent sur des dépenses qui sont pourtant de plus en plus légitimes et essentielles, que ce soit la nourriture, la santé, les vêtements, le chauffage et tant d'autres choses élémentaires,

Mais aussi les loisirs et la culture.

Et n'y a-t-il pas à regarder aussi les choses à partir de cette autre réalité parlante : 18000 adhérents à LSR (pas tous adhérents à la CGT) pour 115000/120000 adhérents à la CGT retraités ?

Nous avons en commun un même public : la population retraitée de ce pays. Sommes-nous ensemble et chacun si indifférents et impuissants que cela devant

cette déperdition formidable de plus de 60% des forces syndiquées dans ce pays au moment du passage à la retraite ?

Nous connaissons le travail acharné que nous menons sur cette question à l'UCR, nous le disons souvent, globalement les retraités s'investissent plus facilement dans le mouvement associatif, alors pourquoi ne serions-nous pas fiers du développement de celle créée par notre organisation syndicale ?

Notre travail ensemble, chacun sur son créneau, ne permettrait-il pas déjà de garder des forces conquises ?

L'appartenance d'un retraité à LSR ne participe-t-elle pas à le garder dans la proximité de l'activité syndicale, quand cela ne se transforme pas ici ou là dans l'adhésion pure et simple à la CGT ?

En d'autres termes, à LSR comme à l'UCR/CGT, nous posons, chacun pour ce qui concerne sa mission, la question de notre déploiement parmi les retraités sans percevoir encore de façon assez forte en quoi c'est de notre travail harmonieux ensemble que ce déploiement de l'organisation syndicale, d'une part, et celui de l'association de loisirs des retraités d'autre part, dépendent pour beaucoup !

De plus, nous avons encore une question en commun c'est celle de « *l'ouverture* » :

Dans le syndicalisme CGT on en parle en termes de « *démocratie syndicale* », de « *pratique nécessairement unitaire* » d'« *activité de masse* » de « *prise en compte des spécificités* » etc. Je ne développerai pas plus ...

...A LSR nous essayons de conjuguer la notion large « *d'ouverture au monde qui nous entoure* » qui ne sous-tend pas que le monde « *géographique* », mais aussi et surtout la capacité à s'intéresser et à intéresser tous les retraités, sans exclusive, quelle que soit la diversité de leurs âges, origines, opinions, appartenances syndicales.

N'y a-t-il pas là pour le moins des passerelles entre nos efforts respectifs pour faire reculer des étroitesse et des frilosités encore existantes, et les bonnes pratiques « *ouvertes* » des uns ne peuvent-elles pas aider les autres ?

C'est une des questions centrales sur laquelle nous proposons de poursuivre l'échange, à partir de cette réunion et des réalités du terrain sur lequel nous existons.

Par exemple, d'une part il faut savoir que sur les cinq dernières années notre progression en effectif à été de 2000 adhérents LSR supplémentaires avec la création de 25 nouvelles associations mais que 9 d'entre elles ont disparu pour différentes raisons, souvent des questions touchant au vieillissement de nos directions d'associations.

Cette question pose d'emblée notre capacité au rajeunissement de nos cadres et animateurs locaux mais également, et de façon tenace, avec l'encadrement de notre Fédération ; cette question reste à l'ordre du jour pour notre prochaine Assemblée Générale, début 2015.

Et que dire de la place des femmes dans la direction nationale alors que tous savent qu'elles sont les plus nombreuses chez les retraités et dans nos associations LSR.

Voilà des questions à réfléchir ensemble compte tenu de mon propos.

D'autre part, nous n'avons aucune implantation LSR dans 2 régions en France métropolitaine : la Corse et l'Alsace et pour sourire ni en Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane.

Plus problématique, mais sans rire, reste notre absence totale d'implantation dans 19 départements en France, où nos organisations USR/CGT existent et développent une véritable activité en direction des retraités.

Cette situation nous pose elle aussi de vraies questions et quelques pistes pour avancer.

Je pense qu'une véritable coopération UCR/LSR peut nous aider à une meilleure compréhension et à un développement plus performant de nos deux structures. Il faudrait de ce point de vue, engager des actions communes pour transformer partout où cela existe encore les der-

nières commissions syndicales loisirs en de véritables associations LSR.

Enfin, concernant les effectifs de la Fédération, l'étude commune des effectifs syndiqués qui vont passer à la retraite à partir de la connaissance qu'en ont les organisations de la CGT (COGITIEL) comme celle des abonnés à Vie nouvelle ou à Présence ne permettraient-elles pas de prendre quelques dispositions pour combattre ces déperditions dramatiques de forces actives et pour en gagner de nouvelles au syndicat et dans nos associations ?

Ne serait-il pas bien de systématiser avec la forme les invitations réciproques à nos congrès d'USR et Assemblées Générales de nos associations, et pas seulement en termes de présence mais d'intervention ou de participation à un moment de la réflexion et des débats.

C'est d'ailleurs à cet usage que nous avons édité ensemble UCR et LSR le deuxième 4pages « *LSR et la CGT parlons-en* » particulièrement destiné aux adhérents et organisations de la CGT.

Je tiens à rappeler la teneur de ce dernier document commun qui développe nos plateformes revendicatives respectives. Elles démontrent concrètement le rôle de chacun, la complémentarité concrète, et les points de rencontre qui peuvent et devraient être les nôtres.

Néanmoins, nous avons beaucoup travaillé dans la dernière période afin de corriger le constat et de nombreuses perspectives existent, mais comme vous êtes à même de le constater, nos contacts restent encore limités face à l'ampleur de nos déserts et en tout état de cause les contacts futurs ont besoin d'être parrainés.

Chers camarades,
Vous connaissez les quelques questions à partir desquelles nous avons décidé ensemble LSR et CGT de vous proposer de débattre à partir de la réalité de ce qui est déjà notre travail commun, mais aussi des endroits et raisons qui font que nous rencontrons des difficultés ou que subsistent des incompréhensions.

Nous n'avancerons pas partout à la même vitesse ou de la même façon.

L'important c'est, comme nous le disions au début, que nous ne perdions pas de vue cet aspect « *gagnant/ gagnant* » que constitue l'amélioration et l'approfondissement de ce travail de chacun et ensemble, pour le plus grand bien des retraités !

Merci.

■ INTERVENTION PATRICIA TEJAS, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES (GUIDEL)

Chères et chers camarades,

Je tiens à vous remercier de votre invitation à participer aux travaux de cette première conférence nationale de notre toute jeune UFR et je tiens aussi à vous adresser le salut fraternel des syndicats de la fédération.

Yvan a présenté, dans son rapport introductif, le contexte international et national. Je n'y reviendrai pas, je m'attarderai plus précisément sur l'actualité du jour.

Pierre Moscovici présente aujourd'hui, à 15h00, le projet de loi de finances 2014.

Sans surprise ce projet de budget caractérise une politique gouvernementale qui sert les intérêts des entreprises, des marchés et des plus puissants. Une politique qui pénalise les ménages, les salariés, les privés d'emploi et particulièrement les retraités. Les ministres de Bercy ont décidé d'inscrire la France dans les politiques d'austérité obéissant, encore une fois à la tyrannie des marchés

Un projet qui en concordance avec l'acte III de la décentralisation fragilise l'action de la puissance publique en territoire. Mettant toujours plus les territoires et les citoyens en concurrence entre eux.

Un projet qui accompagne la modernisation de l'action publique dans le prolongement de la RGPP et qui dégrade de manière conséquente les conditions de vie au et hors des agents des finances quelque soit leur statut :

A Bercy ce sont près de 2600 suppressions d'emplois, gel du point d'indice, non reconnaissance des qualifications, minoration des promotions, menace sur les budgets d'action sociale et santé au travail...

Ces mêmes logiques sont à l'œuvre pour nos camarades des établissements du secteur semi public : Plan social à la Banque de France, attaque contre les missions publiques de la Caisse des dépôts et de l'Agence Française de Développement, peu ou pas d'augmentation

de salaire, conditions de travail partout dégradées....

Toutes ces attaques ne sont pas sans conséquences pour nos camarades retraités et futurs retraités et plus particulièrement pour les femmes....

Sagissant de la « réforme des retraites » engagée par le gouvernement, tout est organisé pour entraver le débat citoyen. Débat parlementaire en urgence (1 seule lecture), concertation de façade avec les organisations syndicales... Là aussi le gouvernement reprend à son compte le discours patronal : le travail coûte cher et il n'y a qu'une option « réduire la dépense sociale ».

Suite à la CEC du 18/9/1013, la confédération CGT propose une semaine d'action du 7 au 11 octobre, met du matériel à disposition des militantes et militants pour démontrer que d'autres choix sont possibles. Nous devons, actifs et retraités, mener sans relâche, la bataille des idées, interpeller les élus, rencontrer les salariés.

Pour démontrer que d'autres choix sont possible, La fédération des Finances CGT construit depuis des années avec ses syndicats un corpus revendicatif ambitieux. Les syndiqués des finances sont au cœur des missions économiques et à ce titre sont particulièrement bien placés pour porter auprès de tous les salariés nos propositions alternatives pour un autre financement des politiques publiques. L'union fédérale des retraités a dans cette démarche toute sa place. Qu'il s'agisse de la défense des revendications propres aux camarades retraités, qu'il s'agisse de la popularisation du projet fédéral et plus particulièrement de nos propositions pour une vraie réforme fiscale.

Nos camarades retraités aux finances ne sont pas restés sans rien faire et depuis la création de notre UFR en novembre 2010, beaucoup de travail militant a été accompli. Il reste néanmoins, comme l'a rappelé Yvan des points de faiblesse à améliorer.

- Amplifier la dynamique fédérale FD/SN/UFR, la présence à cette

conférence des directions nationales atteste de cette volonté.

- Ancrer encore mieux l'activité de l'UFR en territoire en lien avec les USR.
- Élargir le périmètre d'intervention de notre UFR public/semi public
- Travailler et développer le cahier revendicatif spécifique, cette conférence doit être aussi un moment privilégié pour préparer notre prochain congrès fédéral.

Enfin 2014 sera une année électorale pour les salariés des trois versants de la Fonction publique.

J'invite l'UFR CGT Finances à être partie prenante de la campagne électorale à venir. L'expérience, la disponibilité, la pugnacité de nos camarades retraités sont pour les actifs une richesse incomparable...

Mes amis, mes camarades je vous souhaite une conférence nationale à hauteur de vos ambitions.

Vive notre jeune UFR, vive la fédération, vive la CGT.

■ LES DROITS SOCIAUX (JEAN-GEORGES BELMONT)

Introduction à la discussion

Sur ce sujet, une présentation à deux voix en deux temps va être effectué :

- Christine Léveillé, secrétaire fédérale, qui a en charge ce dossier après un bref rappel de l'origine du dispositif d'action sociale, de son fonctionnement et de l'action menée au niveau fédérale en faveur des retraités, notamment, au sein du CNAS ;
- En préambule j'ouvrirai la discussion sur ce qui fonde notre action en ce domaine, la situation des retraités et la responsabilité de notre employeur dans cette situation et je concluerai sur l'évidente convergence de l'action des actifs et des retraités ;
- L'action sociale est un domaine où la continuité syndicale a un sens fort qui doit être intégré dans notre réflexion sur l'outil syndical.

L'intervention des retraités pour l'amélioration de leurs droits sociaux trouve sa légitimité dans la situation des retraités. Leur situation financière dégradée appelle, bien évidemment, plus de mesures de soutien, plus d'aides afin d'éviter que la gêne ne se transforme en pauvreté. Or, la limite entre les deux est de plus en plus souvent franchie pour de nombreux retraités.

Cette pauvreté signifie :

- difficulté à faire face aux dépenses correspondants aux besoins élémentaires de l'existence (se nourrir, se loger et se vêtir décemment, se soigner)
- elle prive progressivement de toutes possibilités d'avoir une vie sociale, des loisirs, de se cultiver, de se déplacer parfois.

Un constat est fait avec de plus en plus de gravité par les organisations caritatives de l'augmentation du nombre des retraités parmi les aidés.

Les cas de surendettement chez les retraités augmentent : la part des plus de 65 ans dans les dossiers de surendettement a doublé entre 2001 et 2011 : ils

sont passés de 4,3% des dossiers à 8,4 %. Les dossiers de fonctionnaires augmentent.

Cela s'explique par :

- le niveau des retraites, bien sûr,
- mais aussi la nécessité imposée par la situation de l'emploi et la faiblesse des salaires d'aider les plus jeunes, notamment en se déclarant caution en leur faveur,
- le montant des loyers, les charges des logements (chauffage, énergie, impôts locaux...);
- la progression des dépenses de santé laissées à la charge des assurés,
- le coût des complémentaires santé, le budget des complémentaires santé, selon « *l'UFC Que choisir* », des seniors est 2,5 fois plus élevé que celui de la population générale ; déjà en 2010 le niveau des dépenses de santé prises en charge par la sécurité sociale était à son niveau le plus bas ;
- les mesures fiscales prises sous Sarkozy et prolongées, quasi-à l'identique, par Hollande..., la suppression de la demi-part font basculer sous le seuil de pauvreté des milliers de retraités.

Ces constatations motivent l'implication des retraités dans les mouvements revendicatifs généraux, bien évidemment. Mais, notre rôle, c'est aussi d'actionner tout les leviers permettant, au plus vite d'améliorer la vie de nos mandants. Le dispositif d'action sociale du ministère des finances est l'un de ces leviers, il doit s'adapter à cette situation, d'autant plus que le nombre de retraités aux finances se rapproche de celui du nombre d'actifs (en 2010 : 160 000 actifs, 140 000 retraités). L'Etat employeur ne peut se voiler la face, nier sa responsabilité.

L'action des retraités pour la prise en compte de leurs besoins dans les prestations des services sociaux du ministère et pour une protection sociale complète et pour tous est donc légitime et nécessaire. Elle a déjà été engagée. Le document préparatoire recense les thèmes d'intervention et Christine nous donnera

à voir que beaucoup d'entre eux ont été pris en charge par les représentants de la fédération au sein du CNAS et de certains CDAS, de ce qui a été obtenu ou est en cours.

Bien évidemment l'un des objectifs de cette conférence nationale est d'amplifier cette action.

Cela suppose d'abord que nous collions, dans nos revendications, aux préoccupations des retraités.

Le document mérite-t-il d'être enrichi, précisé sur certains des thèmes, de nouveaux axes revendicatifs doivent-ils être explorés ?

L'expression de nos revendications pourrait-elle être renforcée par des exemples, des précisions ?

Je donne quelques exemples :

En tant que bénévole du SPF, je suis sensibilisé aux besoins culturels des personnes en difficulté, leur faire accéder à des loisirs est une nécessité pour leur donner une chance de se prendre en charge.

Les services sociaux doivent donc, de ce point de vue, proposer des prestations assorties de tarifs réduits, voire de la quasi-gratuité afin de permettre aux retraités d'aller au cinéma, au spectacle, au musée, sous conditions de ressources évidemment ;

Autre exemple, en matière de logement, outre la revendication générale d'augmentation du nombre de places, de maintien dans le logement au moment de la retraite et même d'ouverture aux retraités de l'accès à ces logements, je pense que nous pourrions revendiquer la possibilité d'opter pour un logement plus petit, sans sortie du parc immobilier et avec une réduction proportionnelle du loyer (je ne connais pas la pratique des services sociaux, mais certains bailleurs « *sociaux* » prennent prétexte de la hausse des loyers pour fixer le nouveau loyer du nouveau logement, plus petit, au niveau de l'ancien, plus grand...);

En matière de santé, l'on sait maintenant que l'espérance de vie en bonne santé a diminué, malgré une nouvelle progression de l'espérance de vie.

Des études sont en cours pour tenter de

connaître les causes de ce qui peut apparaître comme un paradoxe. Mais déjà des éléments d'explication émergent.

Le premier d'entre eux (cf un numéro récent de Science et Vie) est la progression des cas d'arthrose invalidante.

Il n'y aura, pour cette évolution comme pour les autres, de facteur univoque d'explication.

Nul doute que les facteurs comportementaux seront mis en avant.

Toutefois, il est de notre responsabilité de mettre en relation ce fait et la progression des troubles musculo-squelettiques (les fameux TSM) constatés pendant la vie active ?

Une autre explication qui pointe, chez les femmes particulièrement, c'est le nombre croissant des dépressions.

Là aussi, pas de facteur univoque d'explications, mais n'est-il pas de notre responsabilité d'établir une relation avec les constats faits au travail en raison des pressions exercées par les suppressions d'emplois, la charge de travail et un management stressant.

Chacun le sait les cas de burn-out se multiplient, leur conséquence à long terme sont lourdes.

De cette évolution l'état employeur ne peut être exonéré de toute responsabilité, ce qui implique pour lui qu'il se préoccupe de la santé de ses agents pendant leur vie active et pendant leur retraite.

Car les conséquences des dommages de la vie au travail apparaissent souvent après la cessation d'activité.

Ainsi, nos camarades douaniers qui procèdent à l'ouverture des conteneurs remplis de textiles ou de produits alimentaires traités avec des produits dégageant des gaz toxiques sont soumis à des risques qui pourraient se concrétiser bien des années après leur retraite.

De ces exemples qui pourraient être multipliés fondent des revendications en matière de prévention, d'amélioration des conditions de travail, de suivi médical pendant la vie active et après et de la prise en charge des conséquences.

Ces revendications nous rapprochent, maintiennent le lien avec nos camarades actifs.

A cet égard, la connaissance par les actifs de la situation des retraités ne peut que renforcer leur conviction qu'il faut agir maintenant et leur faire percevoir que l'action syndicale se poursuit à la retraite. Ces revendications impliquent la fédération et nos syndicats et nous impliquent dans la vie de nos syndicats et de la fédération.

Sur la base de cette réflexion la participation des retraités dans les instances des services sociaux (CDAS, CNAS) pourra être partagée par nos camarades actifs.

Ils pourront relayer au sein de ces instances notre revendication d'une modification de l'arrêté de 2002 fixant les règles de désignation des représentants des

personnels au sein de ces instances. Sans attendre la modification de cet arrêté ils pourront désigner des camarades comme expert.

De même, la réalité de l'émergence de pathologies liées à l'activité professionnelle après la retraite justifie aussi que la situation des retraités soient entendue dans les Comités d'Hygiène et de Sécurité afin que les actifs ne subissent pas les conditions travail qui pourraient être responsables de ces pathologies.

Mais la présence des retraités dans des instances paritaires si elle est nécessaire ne sera sûrement pas suffisante.

Christine nous montrera que poser la question des retraités avec insistance, conviction a permis d'obtenir quelques bougés non négligeables dont des retraités pourront bénéficier.

Mais ce mode d'intervention trouvera très rapidement ses limites financières en particulier.

Des initiatives d'action sont nécessaires, elles doivent impliquer actifs et retraités, elles peuvent être couronnées de succès à l'instar de l'action menée à Marseille pour s'opposer à la vente d'un immeuble où se trouvait antérieurement des services afin qu'il soit transformé en immeuble d'habitation pour les agents des finances.

Cette action est un très bon exemple...

■ **LES DROITS SOCIAUX (CHRISTINE LEVEILLE - FÉDÉRATION DES FINANCES)**

Absente du statut général des fonctionnaires de l'État en 1946 et 1959, l'action sociale a été reconnue par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (et plus précisément son article 9) et progressivement instituée dans un dispositif législatif et réglementaire qui lui est propre.

Son organisation actuelle distingue l'action sociale ministérielle et l'action sociale interministérielle.

Les domaines d'intervention sont vastes : la restauration, le logement, les vacances, les loisirs, la petite enfance.

Ses finalités sont contenues dans le décret du 6 janvier 2006 qui précise, je cite,

que « l'action sociale, collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Il manque à cette définition un élément essentiel, celui de l'assise de son financement. Dans nos ministères il s'effectue par des subventions budgétaires soumises aux aléas politiques.

Et dans le même temps, l'administration essaie de faire accepter, dans un cadre budgétaire restreint, que l'action sociale accompagne les restructurations et les

politiques de gestion des ressources humaines.

I - HISTORIQUE

L'histoire de notre action sociale est intimement liée aux luttes et aux mobilisations des personnels, sans revenir trop en arrière il faut se rappeler que le comité national des services sociaux a été créé à la libération en 1945. Avant les œuvres sociales étaient associées au mouvement coopératif et associatif des ministères.

En 1954, l'action sociale pour le logement se structure et la société d'HLM du ministère est constituée en 1956.

La même année EPAF (Éducation et plein air finances) voit le jour et l'année sui-

vante 35 centres pourront accueillir 8000 enfants.

Les cantines mettront plus de temps à se développer et il faudra attendre les années 1960 pour que l'on s'intéresse à la restauration collective.

Après les luttes de 1968 les services sociaux à composition paritaire voient le jour. La création des délégations départementales se fera beaucoup plus tard en 1974.

En 1980, l'association EPAF élargit ses compétences aux séjours pour adultes.

En 1982 suite au décret qui rend la médecine de prévention obligatoire dans la fonction publique les premiers recrutements de médecins se font.

En 1983, après un an de lutte des salariés de la restauration parisienne, est créée l'association AGRAF (association pour la gestion des restaurants administratifs parisiens).

Après le grand conflit de 1989 au ministère, le budget de l'action sociale est abondé, un programme de 3000 logements est lancé (complété en 1994 par 2000 de plus), l'aide à la première installation est créée, sont mis en place l'harmonisation tarifaire, les titres-restaurant, les emplois d'assistants de services sociaux et les budgets d'initiative locaux (BIL).

II - BUDGÉTAIRE

L'action sociale dans nos ministères économiques et financiers est dotée d'un budget d'environ 180 M€ dont 20 M€ pour santé sécurité au travail, et 19 M€ pour la protection sociale complémentaire (pour info budget interministériel 150 M€).

Le poste le plus important est la restauration pour plus de 60 M€ (la moitié pour les titres-restaurant), ensuite « *vacances-loisirs* » plus de 28 M€, le « *logement* » 26 M€, BIL 4,8M€, secours 3,3 M€, petite enfance 3 M€.

III - FÉDÉRATION

Concernant la fédération, nous disposons de 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants, au conseil national d'action sociale, instance de concertation nationale qui est déclinée au niveau local

dans les CDAS (conseils départementaux d'action sociale).

L'UFR, siège au Conseil National de l'Action Sociale (Jean-Georges puis maintenant Odile), un retraité siège dans chaque association, Epaf, Alpa, Agraf.

Dans les CDAS en tant qu'experts.

LES ACTIONS :

Rassemblements à Bercy et rencontres avec le Secrétaire Général des Ministères, (cf tract du 6 octobre 2011). Accord du SG pour :

- ouvrir un processus de discussions sur les propositions et les revendications des agents retraités des Finances,
- proposition d'ouverture d'un réel débat contradictoire avec les OS
- discussions engagées à plusieurs niveaux CNAS, CHSCT-M, CDAS, CHSCT-DI
- identifier de manière contradictoire les problématiques auxquelles les retraités sont confrontés, et donner des réponses.
- revendications sur logement social, les prêts alloués, les aides financières, la restauration, le tourisme social, le suivi post-professionnel et le droit à la PSC.

Étant entendu que des moyens de financement devraient être dégagés...

1ER GT DU 7 MARS 2012 :

Ce groupe de travail a permis de faire un point d'étape sur les travaux engagés, notamment sur un questionnaire permettant de recueillir des informations détenues par les CDAS.

Nous nous sommes mis d'accord sur 5 rubriques : connaissance de la population des retraités, prestations délivrées aux retraités, financement, interventions extérieures, démocratie (présence des retraités en CNAS et CDAS).

2ÈME GT DÉDIÉ LE 15 NOVEMBRE 2012

Résultats de l'enquête auprès des CDAS : Nous avons insisté sur l'évolution démographique des retraités Finances. En effet leur nombre se rapproche de plus en plus des actifs (sur 101 départements, 68 ont un effectif plus importants de retraités que d'actifs). Nous avons également rappelé la dégradation financière de leur

situation, en particulier pour les femmes. A l'issue de ces deux GT et du CNAS de décembre, la note d'orientation 2013 adressée par le secrétariat général aux présidents de CDAS a pointé les deux axes suivants :

- a) améliorer la communication en direction des retraités afin de leur permettre d'accéder à l'ensemble des prestations auxquelles ils ont droit. Une plaquette a été élaborée.
- b) faciliter l'accès à la restauration collective

LORS DU DERNIER CNAS DU 9 JUILLET 2013 :

CRA : compte rendu d'activité annuel action sociale

effectifs concernés par A.S :

- ▶ 2011 : Pensionnés 138 874 Actifs 157 376 (296 250)
- ▶ 2012 : Pensionnés 141 248 Actifs 153 762 (295 010)

Rapport des assistantes de service social :

Le domaine de la santé reste le premier poste, plus de 43% des demandes.

Les demandes concernent, en majorité, la perte d'autonomie avec la recherche d'aides pour assurer le maintien à domicile, l'aménagement du logement, la recherche d'un établissement d'accueil pour personnes âgées. Plus des deux tiers sont des personnes seules.

Un tiers des demandes concerne le domaine du budget, 15% étant en situation de surendettement (6% en 2011).

L'appellation « *retraité* » concerne aussi bien les personnes titulaires d'une pension pour inaptitude (montant faible) que les agents pensionnés.

Santé : 43,17 %

Budget : 29,79 %

Vie familiale : 17,98 %

Logement : 7,64 %

Validation de l'extension des prêts ALPAF aux retraités :

- prêt pour l'amélioration de l'habitat (PAH)
- prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées (PALPH)
- prêt pour le logement d'un enfant étudiant
- prêt sinistre immobilier

étaient déjà ouverts aux retraités. Maintenant :

- prêt pour l'équipement du logement (PEL qui remplace PFI)
- prêt immobilier complémentaire (PIC)
- aide à la propriété (remplace les bonifications d'intérêts).

Logements, en accord avec les organisations syndicales il a été acté que les

retraités soient maintenus dans les logements sociaux qu'ils occupent (baux de droits communs).

Loisirs vacances : même droits que pour les actifs

IV TRAVAIL À ENGAGER

Comment mieux travailler ensemble : construction d'un cahier revendicatif en cohérence avec celui des actifs.

Continuer à porter les revendications dans une dimension interfédéré.

Réflexion à avoir et travail sur d'éventuelles nouvelles prestations (partir des besoins).

LES DIFFICULTÉS DU SYNDICALISME RETRAITÉS DANS LE SECTEUR SEMI PUBLIC , LES REVENDICATIONS ET DES VOIES POUR L'ACTION. (FRANCIS COMPTA)

Comme vous le savez le semi public est composé d'entités très hétérogènes qui ont cependant un point commun : aucune n'obéit aux règles du droit administratif ni aux usages de dialogue social que vous connaissez au sein du ministère. Dans ses différences, il connaît aussi une très grande hétérogénéité de situations salariales, y compris pour les systèmes de retraite. Cependant, à nos yeux, il trouve sa place à la Fédération du fait des prérogatives d'ordre public, économique et financier dont il est chargé, et plus précisément pour nous de sa dimension globale en tant que pôle public financier.

1) DANS UN SECTEUR DIFFICILE À APPRÉHENDER, DES INITIATIVES À PRENDRE.

Si nous nous référons au Pôle Public Financier, nous pouvons intégrer dans le semi public assez facilement, la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Foncier, l'ex Comptoir des Entrepreneurs, les Instituts d'Émission d'outre mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique), le collectif national CGT des caisses d'épargne, la fédération CGT Banques Assurances, l'Union Fédérale des retraités CGT de la Banque et de l'assurance, la Banque Postale, Oséo, la COFACE, l'Agence Française de Développement, la Banque Publique d'investissement... et pour ce qui nous concerne leurs retraités et futurs retraités.

Nous voyons ici les initiatives à prendre envers ces différentes structures par la Fédération, nos syndicats notre UFR... Mea Culpa.

Ces démarches élargiraient notre semi public à un socle aussi solide que la Fédé

elle-même tout en étant présent dans toutes les régions.

2) LA DIVERSITÉ DES STATUTS ET DES REVENDICATIONS PLUS QUE CONVERGENTES.

Nous allons considérer la protection sociale comme l'ensemble des composantes, pour nous, de l'Action Sociale sur lesquelles nous pouvons agir. Hélène nous dit cela bien mieux.

Vous l'avez compris l'ensemble de tous ces établissements renvoie sa diversité de retraités : sous statut, contractuels, précaires, vacataires, filialisés à une foule d'interlocuteurs divers en matière de droits sociaux, de protection sociale. Pour exemples : des Comités d'Établissements, des Comités d'Entreprise, des mutuelles collectives ou pas, des régimes de retraite particuliers ou la CNAVTS des services sociaux avec assistantes sociales ou pas, et bien entendu les Conseils Généraux pour l'APA et trop souvent les CCAS pour des secours d'urgence car les voies du surendettement se sont bien trop ouvertes au fil des ans.

Aussi, le cahier revendicatif est copieux :

- Retraite à 60 ans maximum (sauf pénibilité spécifique),
- Pas de retraite inférieure à 75 % du SMIC.
- Retraites indexées sur le salaire moyen,
- Pas de réversion en dessous de 1 000 €uros,
- Dans les cas où ces minima ne sont pas atteints le régime le plus sollicité sera chargé du règlement de la compensation,
- Participation du même à un abondement de l'APA, notamment en cas de nécessité de vie en maison

de retraite médicalisée,

- Modification des conditions de l'APA et de ses prestations pour un maintien le plus longtemps possible à domicile,
- Accès à tarif réduit aux activités culturelles et sportives,
- Accès à tarif réduit aux transports publics notamment dans le péri-urbain et le péri-rural
- Participation de l'employeur principal aux charges de mutuelles,
- Tarification plus modestes des mutuelles et amélioration de la couverture soins (vignettes oranges)

3) LES DIFFICULTÉS DU MILITANTISME RETRAITÉ.

Nous sommes nombreux à déplorer la baisse du « militantisme retraité » depuis de nombreuses années. Pour certains ce serait un fait sociétal. Voire. En effet, nous voyons de plus en plus d'adhérents quitter le syndicat en même temps que la vie active. Plus généralement quand même, malgré la crise, nous n'enregistrons pas non plus, sauf localement, de forts mouvements d'adhésion. Par ailleurs, selon d'autres, en le disant à bas bruit, on jalouse un peu le monde associatif qui enregistre, lui, un accroissement important d'adhérents et d'animateurs bénévoles souvent issus des rangs syndicaux. Enfin, les retraités seraient devenus des individualistes comme la grande majorité des actifs.

Oui, aujourd'hui un très grand nombre de citoyens ont le sentiment que les choses sont jouées d'avance et qu'en plus elles se jouent ailleurs. Alors, à quoi bon ! C'est largement vrai. En France comme en Europe, il n'y a plus de grand

dessein partagé et la participation aux décisions est la chose la moins répandue dans nos vies sociales. Le marketing et un grand nombre de médias rémunérés se chargent de guider des vies de consommateurs en lieu et place de destins cotoyens. Le dessein européen est retombé comme un soufflet, il n'est plus soutenu que par l'ordo-libéralisme. Ainsi, de nombreux retraités voient l'avenir défini par la prochaine loi sur la perte d'autonomie comme la caution apportée à un système de soins à deux vitesses (au moins) qui fera les beaux jours des compagnies d'assurances et des mutuelles considérées de plus en plus comme ayant les mêmes méthodes que les assurances.

4) DES PISTES DE RÉFLEXION ET DES MOYENS D'ACTION.

Raviver l'intérêt pour la vie citoyenne et sociale commence par la prise en considération de chacun. Commençons par nos syndicats. Les dirigeants syndicaux commencent à se rendre compte que des retraités entre 20 et 25 % du nombre des adhérents ça fait beaucoup ! Or rares sont les syndicats qui considèrent les retraités comme des adhérents selon la règle du « *un homme, une voix* ». C'est donc dans chaque section syndicale que nous devons prendre en charge le passage de l'activité à la retraite pour chacun de nos camarades. Fêter le départ d'un

ancien en l'assurant de sa place et de la prise en compte par le syndicat, puis la Fédé, puis la Conf de l'ensemble permet de le maintenir dans le syndicalisme. C'est un bon moyen de freiner la désyndicalisation en reconnaissant légitime l'envie que peut avoir le collègue de s'adonner à ses loisirs sportifs, culturels, citoyens, sociaux ou caritatifs. Le lien ainsi maintenu permet de tenter quelques rencontres plus tard entre anciens et actifs.

Ce qui se décide au syndicat n'est pas joué d'avance et le retraité dans ce cas participe à la décision. C'est un pas important. Dans les associations, le plus souvent, les décisions importantes sont prises par l'ensemble des adhérents si l'association n'est pas de trop grande dimension. Là aussi, rien n'empêche, sans prosélytisme outrancier de se comporter en cégétiste. C'est d'autant plus efficace que les activités associatives sont à « *rendement immédiat* », on juge rapidement de la qualité du militantisme associatif mis en œuvre. Tant mieux si de très nombreux camarades CGT militent dans les associations et qu'ils y sont reconnus. C'est un moyen de plus de mettre en évidence le syndicat et de faire un pas de plus dans la reprise en main de la citoyenneté. Tant qu'à critiquer gentiment notre syndicalisme, poussons plus loin. S'il est vrai que le politique actuel du moins pour les grands partis dits de gouvernement,

(entendez de notables), si ce politique là est celui de la désillusion, offrons en face un syndicalisme de justice, de fraternité, de laïcité, de rassemblement. Si l'on ne peut pas refaire le programme du CNR, qu'au moins notre chère Confédération porte à tout moment les revendications et mette en évidence les moyens d'atteindre ce monde meilleur possible aujourd'hui, maintenant. Il ne semble pas que le dernier congrès confédéral ait pris comme première priorité : « *C'est possible en France, aujourd'hui, maintenant !* ». Bien entendu il faut savoir montrer les difficultés que l'on devra résoudre, à quel prix, sous quels délais.

Cette vision syndicale nous l'avons toutes et tous ; nous savons qu'elle passera par la voie politique. Nous savons que le syndicalisme retraité que nous avons la chance de pouvoir mettre en œuvre (nous avons beaucoup de jeunes retraités valides militants et alertes, mais cela ne durera pas autant que les impôts) passe par l'investissement que peuvent faire les retraités dans leur vie de tous les jours, là où ils sont, et j'oserai dire sans trop s'encombrer des structures.

Si j'en crois Flaubert « *le plus difficile est de conclure !!* », donc, je ne conclurai pas.

■ L'OUTIL SYNDICAL (GUY CARRIERE)

Passer d'un syndicalisme de fidélité à un syndicalisme d'action

Cher(e)s Camarades,

Les retraités représentent aujourd'hui près d'un quart de la population française. Compte-tenu de l'allongement de la durée de vie, la proportion de retraités par rapport à l'ensemble de la population ne devrait pas baisser de sitôt. Au contraire, l'augmentation du nombre de retraités, au-delà du fait conjoncturel des départs massifs à la retraite des « baby-boomers », devrait constituer une tendance lourde des prochaines décennies. Or, les retraités, comme l'a rappelé B. Thibault lors du 48ème congrès confédéral de Lille, font partie intégrante du salariat

au même titre que les actifs et privés d'emploi. A ce titre, ils n'échappent pas à ce qui caractérise les rapports sociaux dans une société capitaliste : l'exploitation du salariat. Pour le capital, les retraités représentent un coût exorbitant tout comme les privés d'emploi. Ils participent à ce que les libéraux appellent le « *coût du travail* » au même titre que les actifs. Pour le capital, payer des gens « *à ne rien faire* » est insupportable. La guerre qu'il mène contre les régimes de retraite en constitue l'une des traductions concrètes.

L'action syndicale ne peut donc s'arrêter au seuil de la retraite, pas plus d'ailleurs qu'elle ne s'arrête pour les actifs à la porte des entreprises. Les retraités ont des as-

pirations, des besoins et des revendications, certaines propres à leur situation de retraités, d'autres interdépendantes de celles des salariés actifs. Les retraités ne sont pas des parasites, ils ont un rôle social et économique dans la société. Ils ont des revendications légitimes à défendre et des droits nouveaux à conquérir. Ces revendications et droits nouveaux sont liés à leur pouvoir d'achat, leur lieu de vie sur les questions de transport, d'habitat, d'hôpital de services publics de qualité et de proximité, d'environnement, d'accès à la culture et aux loisirs... etc.

Leur prise en compte entre pleinement dans le champ syndical.

Le 50ème congrès confédéral, réuni à

Toulouse il y a quelques mois, a confirmé la légitimité du syndicalisme retraité-CGT et son importance pour la construction du rapport de force global nécessaire à l'édification d'une société de progrès pour tous.

Il est désormais reconnu comme un syndicalisme à part entière dans la CGT, contribuant ainsi à dynamiser l'activité générale de l'organisation.

Il convient maintenant de faire vivre notre syndicalisme retraité et, pour ce qui nous concerne aux finances, de nous doter de l'outil qui nous permettra de développer notre activité sur le terrain, au plus près des retraités en lien avec les structures interprofessionnelles : UI - USR - UCR.

La tâche est immense, mais passionnante. Nous avons à relever le défi de la continuité syndicale en lien avec les actifs, le défi de la démocratie syndicale avec l'implantation de l'activité UFR dans les territoires, le défi de l'émergence et de la formation de militants dans ces territoires, de la structuration de l'activité locale, du développement du nombre de collectifs retraités finances et pourquoi pas de leur évolution vers de véritables sections syndicales retraités-finances mais aussi, le défi de l'évolution de la direction de l'UFR pour la rendre plus représentative de la réalité géographique et de nos syndiqués.

De notre capacité à construire collectivement des réponses à ces défis dépend l'avenir du syndicalisme retraités aux finances.

Quelques pistes pour aider au débat.

1) LA STRUCTURATION DE L'UFR

Rappel : Le dernier congrès de notre fédération en novembre 2010 a doté l'Union Fédérale des Retraités des Finances de moyens permettant l'émergence d'une activité syndicale au service des retraités des Finances. Le congrès a légitimé l'activité spécifique retraitée en intégrant aux statuts de la FD un règlement intérieur définissant l'activité de l'UFR, en élisant les membres de sa direction nationale et en dotant l'UFR de moyens de fonctionnement, en particulier financiers.

Yvan, dans son rapport introductif, a dressé le bilan de l'activité de ces 3 dernières années et proposé des perspectives pour les mois et années à venir. Je n'y reviens donc pas. Il nous appartient collectivement d'intégrer les éléments de son rapport pour apporter les réponses à la question de la construction de l'outil dont nous avons besoin.

Je rappelle simplement que la direction actuelle estime que nous avons atteint les limites de l'exercice. Nous fonctionnons aujourd'hui sur une activité de sommet, sans réelle activité de terrain qui donnerait, outre la légitimité démocratique propre à toute activité CGT, une réelle connexion entre animateurs de l'UFR et les syndiqués. Certes nous étions et sommes toujours en phase de construction de l'outil. Mais il appartient aux délégués ici présents à notre 1ère conférence nationale, de prendre les bonnes résolutions et décisions pour développer rapidement, avec tout le volontarisme dont nous sommes capables, l'activité syndicale retraités finances dans les départements. En clair, l'activité de l'UFR ne peut plus reposer sur les 3 ou 4 collectifs existants. AD vous apportera quelques éclaircissements de ce point de vue dans son rapport orga.

La question de la multiplication des collectifs départementaux est vitale en parallèle avec la question de l'évolution structurelle de ces collectifs, vers la création de sections retraités finances.

2) LES OUTILS À DÉVELOPPER

► LA COMMUNICATION

1 - Aux syndiqués

L'information est un droit fondamental du syndiqué.

Une politique de communication dynamique est un élément déterminant pour faire vivre l'activité syndicale à tous les niveaux et permettre une plus grande appropriation par les syndiqués des contenus revendicatifs de la CGT. Il est donc essentiel de bien choisir les vecteurs de communication à utiliser et de les diversifier en fonction des objectifs fixés.

Au plan national, l'UFR Finances a souhaité, dès sa création, une communication tournée vers tous les syndiqués de la sphère finances : syndiqués des administrations financières de Bercy et

syndiqués du secteur semi-public du ministère. Des difficultés sont apparues pour traiter dans nos publications des revendications du semi-public en raison de la diversité des situations qui ne permettent pas une approche globale sur de nombreux sujets, contrairement aux administrations financières soumises quant à elles à un même statut.

Jusque fin 2011, la communication de l'UFR Finances reposait sur l'envoi de tracts ou de 4 pages ponctuels en fonction de l'actualité revendicative. La création d'un « *passport pour la retraite* », à l'attention des retraitables du ministère des Finances, pourtant souhaitée par les syndiqués actifs, s'est révélée décevante. Il nous faut tirer les enseignements de cet échec. Le *passport pour la retraite* constituait une contribution des retraités des finances à la nécessaire continuité syndicale actifs/retraités. Le travail d'information des futurs retraités est certes du ressort des militants actifs dans les services puisque ce sont eux qui sont au contact direct des personnels. Mais, faire comprendre la nécessité d'un syndicalisme spécifique retraité et donc la nécessité de rester syndiqué (ou d'adhérer) alors même qu'il y a rupture du lien professionnel est difficile sans l'apport d'informations sur le vécu des retraités et des revendications qui en découlent.

Depuis janvier 2012, la communication de l'UFR Finances a pris un nouvel élan avec la parution de « *Vie Nouvelle Finances* ». Fruit d'un travail collectif, Vie Nouvelle Finances occupe désormais toute sa place dans l'espace médiatique confédéral. De rythme trimestriel, la vocation de VNF est de traiter de l'actualité revendicative, des dossiers sociétaux importants (perte d'autonomie...) et de relayer l'activité des collectifs territoriaux. Le rythme et la régularité de ses parutions sont un facteur de progression au regard de la continuité syndicale.

Par ailleurs, lorsque l'actualité revendicative l'exige, des envois ponctuels sont adressés aux syndiqués et des communiqués envoyés à la presse. Enfin, la Fédération des Finances CGT a créé une rubrique UFR sur son site internet.

Nous l'avons dit plus haut, l'efficacité du syndicalisme retraité CGT aux Finances

pas par son ancrage dans les territoires. Le développement de nos outils de communication doit permettre à l'UFR Finances, en lien avec les Unions Syndicales de Retraités dans les départements, de se développer géographiquement.

Si la vitrine de l'UFR en termes de communication reste « *Vie Nouvelle Finances* », pouvons-nous pour autant nous satisfaire de l'existant ? Comment améliorer encore « *Vie Nouvelle Finances* » pour en faire un véritable outil de conquête syndical au service du renforcement de la CGT « *retraités* » ? Des rubriques nouvelles, faisant plus de place au lecteur, ne pourrait-elle pas être créées ? Ne pourrait-on pas créer des réseaux de correspondants en particulier là où n'existent pas encore de collectifs organisés ? Elargir la diffusion du journal aux retraitables syndiqués, voire non syndiqués ? Avec le soutien des syndicats nationaux, des militants actifs et des structures de l'interpro (UL, USR), nous pouvons gagner la bataille du renforcement.

2 - La communication aux militants

L'UFR Finances ne dispose aujourd'hui d'aucun support de communication spécifique en direction de nos militants. Deux pistes peuvent être utilement explorées.

La première pourrait prendre la forme **d'un bulletin de liaison** en direction des animateurs des collectifs et/ou des réseaux de correspondants. Les militants du terrain ont besoin d'informations rapides, avec un minimum d'analyse, pour impulser l'activité dans les départements, mais aussi pour intervenir dans les organismes institutionnels où nous sommes représentés comme les CDAS.

La seconde piste passe par la voie de **l'information dématérialisée**. A l'instar de ce qui se fait pour les actifs, une lettre périodique dématérialisée, mensuelle par exemple, pourrait être envisagée aux animateurs de collectifs et aux correspondants récapitulant les informations importantes sur la vie interne de l'organisation et sur les parutions faites par les différentes structures de la CGT.

Enfin, les publications de l'UFR Finances n'ont pas vocation à se substituer à celles

des autres structures de la CGT. Elles en sont le complément. Aussi devons-nous œuvrer au développement des autres vecteurs d'information, en particulier de « *Vie Nouvelle* », le journal de l'Union Confédérale des Retraités CGT qui s'adresse à tous les retraités quelle que soit la profession dont ils sont issus.

De même, parce que le syndicalisme spécifique retraité est un syndicalisme à part entière et qu'il contribue à faire grandir le rapport de force global, nous incluons dans nos outils de communication la diffusion de la Nouvelle Vie Ouvrière (NVO), l'organe d'information de tous les salariés.

► LA FORMATION SYNDICALE

Pourquoi se former, nous qui sommes à la retraite et souvent militants chevronnés ? Bonne question !

Tout d'abord, parce que la CGT affirme dans ses statuts que la formation tout au long de la vie militante est un droit fondamental des syndiqués. Les retraités sont donc aussi concernés.

Et si j'osais, je dirais que si la formation est un droit pour les syndiqués, elle est un devoir pour les animateurs de la vie syndicale.

Ensuite, parce que nous ne sommes pas, nous retraités-militants, en dehors de la société et que les questions syndicales que nous devons traiter sont souvent complexes.

Il s'agit naturellement de formations au sens où le conçoit la CGT, c'est-à-dire d'échanges de savoirs et de savoir-faire entre syndiqués-acteurs.

Pour essentielle qu'elle soit, cette activité n'a pu être jusqu'à présent impulsée par la direction de l'UFR. La faute au manque de temps, sans doute, mais surtout à l'insuffisante activité de terrain. Et paradoxalement, la formation constitue un des leviers du développement de l'activité UFR sur le terrain.

Comment faire pour développer la formation ? Quel rôle pour la direction nationale de l'UFR ? Comment peut-elle impulser les actions de formation ? Faut-il élaborer « *d'en-haut* » un plan de formation ? Faut-il imposer des contenus ? Faut-il privilégier des formations internes aux finances ou s'ouvrir aux autres struc-

tures CGT ? Quel rôle de la fédération et des syndicats nationaux ? etc,etc...

Nous attendons naturellement des réponses du débat qui va suivre. Mais ce qui est certain, c'est que pour être efficace, la formation doit répondre aux besoins des syndiqués et animateurs et que les délégués ici présents seront sollicités (si vous en êtes d'accord naturellement) pour aider à connaître ces besoins. Ce qui est aussi certain aussi, c'est que nous devons solliciter la collaboration de toutes les compétences présentes dans la CGT au premier rang desquels figurent la fédération, les syndicats nationaux, les USR et les UD.

► CONCLUSION

Les quelques pistes avancées dans ce rapport pour aider au débat sur la construction de l'outil syndical dont nous avons besoin en tant que retraités des finances sont loin d'être exhaustives. Cette 1ère conférence nationale nous donne l'opportunité de consolider les fondations de la maison UFR-CGT Finances. Ne ratons pas cette occasion car il y a urgence. Urgence à gagner la bataille de la continuité syndicale aux finances, urgence à développer l'activité retraité finances sur tout le territoire national, dans les régions, les départements, les villes au plus près des syndiqués retraités et de leur lieu de vie. Urgence à les organiser pour les sortir de leur isolement, à prendre en compte leurs besoins et leurs aspirations pour favoriser l'émergence des revendications. Il y a urgence à relever le défi du changement de culture syndicale des salariés, dont ceux des finances, héritée de l'Histoire, qui lie syndicalisme et activité professionnelle. Il y a urgence à faire du syndicalisme retraité un syndicalisme à part entière. Il y a urgence car seuls aujourd'hui 3 syndiqués sur 10 le restent après la fin de leur vie professionnelle ! Cette déperdition affaiblit la CGT et donc les salariés.

Il y a urgence aujourd'hui pour les retraités à passer d'un syndicalisme de fidélité à la CGT à un syndicalisme d'action.

LE SYNDICALISME RETRAITÉ DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE L'UFR (FRANCIS COMPTA)

AU PLAN GÉNÉRAL

Nous sommes nombreux à déplorer la baisse du « *militantisme retraité* » depuis de nombreuses années. Pour certains ce serait un fait sociétal. Voire. En effet, nous voyons de plus en plus d'adhérents quitter le syndicat en même temps que la vie active. Plus généralement quand même, malgré la crise, nous n'enregistrons pas non plus, sauf localement, de forts mouvements d'adhésion. Par ailleurs, selon d'autres, en le disant à bas bruit, on jalousse un peu le monde associatif qui enregistre, lui, un accroissement important d'adhérents et d'animateurs bénévoles souvent issus des rangs syndicaux. Enfin, les retraités seraient devenus des individualistes comme la grande majorité des actifs.

Oui, aujourd'hui un très grand nombre de citoyens ont le sentiment que les choses sont jouées d'avance et qu'en plus elles se jouent ailleurs. Alors, à quoi bon ! C'est largement vrai. En France comme en Europe, il n'y a plus de grand dessein partagé et la participation aux décisions est la chose la moins répandue dans nos vies sociales. Le marketing et un grand nombre de médias rémunérés se chargent de guider des vies de consommateurs en lieu et place de destins citoyens. Le dessein européen est retombé comme un soufflet, il n'est plus soutenu que par l'ordo-libéralisme. Ainsi, de nombreux retraités voient l'avenir défini par la prochaine loi sur la perte d'autonomie comme la caution apportée à un système de soins à deux vitesses (au moins) qui fera les beaux jours des compagnies d'assurances et des mutuelles considérées de plus en plus comme ayant les mêmes méthodes que les assurances.

Notre conviction de retraités militants syndicaux c'est qu'il n'y a pas de fatalité imposant une désyndicalisation inexorable. Cela nous semble vrai dans le cadre de la Fédération et nous suggère des pistes de réflexions au plan plus large, en guise de conclusion.

AU PLAN DU SEMI PUBLIC AU SEIN DE L'UFR, DE LA FÉDÉ.

Si nous nous référons au Pôle Public Financier, nous pouvons intégrer dans le semi public assez facilement, la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Foncier, l'ex Comptoir des Entrepreneurs, les Instituts d'Émission d'outre mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique). Plus largement nous devons envisager de nous lier aussi étroitement avec le collectif national CGT des caisses d'épargne, la fédération CGT Banques Assurances, l'Union Fédérale des retraités CGT de la Banque et de l'assurance, la Banque Postale, Oséo, la COFACE, l'Agence Française de Développement, la Banque Publique d'investissement... et pour ce qui nous concerne leurs retraités et futurs retraités.

Nous voyons ici les initiatives à prendre envers ces différentes structures par la Fédération, nos syndicats notre UFR... Mea Culpa. Ces démarches élargiraient notre semi public à un socle aussi solide que la Fédé elle-même tout en étant présents et complémentaires avec elle dans toutes les régions.

Un tel constat amène le Semi Public à considérer que son efficacité serait renforcée au sein du syndicalisme retraité à plusieurs conditions.

La nécessaire prise en compte par les actifs du militantisme retraité. Pour nous cela est vrai aux plans du syndicat national, de la Fédération et de la Confédération. Un vieux proverbe occitan dit, de façon un peu sèche : « *un homme, un chien, un fusil... une voix* ». Donc, le « *un homme - une voix* » fondateur de la république lors de l'Assemblée Constituante. C'est l'essence de la démocratie, et pour la faire vivre, il lui faut une représentation. A notre connaissance le syndicat de la Banque de France est le seul à avoir mis en place les structures nécessaires et les moyens de fonctionner dans le cadre de toutes ses instances où les retraités sont représentés à due proportion.

Sans forcément travailler à l'identique, il serait que dans chaque syndicat, le syndicalisme retraité trouve sa représentation

et ses moyens d'expression et d'action si nécessaire. Ce type de configuration nécessite que les retraités participent là où ils le peuvent, mais le plus fortement possible, aux actions des actifs. En contrepartie les actifs des syndicats sont très naturellement parties prenantes des campagnes revendicatives des retraités, de leurs revendications fondamentales. De cette organisation représentative du syndicat, devrait découler si possible l'organisation géographique des adhérents, donc des retraités. C'est nous semble-t-il ce qui progresse aux Finances où nos camarades s'organisent régionalement dans des « *collectifs finances* » en expansion, qui ramènent dans l'action revendicative ceux de nos camarades isolés localement. Cette démarche est parfois départementale, parfois régionale.

Cela fonctionne de mieux en mieux en tout cas pour la région parisienne, PACA, la Bretagne... malgré les difficultés de fonctionnement ce syndicalisme au plus près des militants qui du coup ont moins tendance à se désintéresser du syndicat. Il nous semble que la Fédération s'est engagée dans cette voie, pour notre part, nous ne pouvons que l'encourager à approfondir cette démarche par les voies et les moyens qui seront jugés utiles par les adhérents retraités et actifs.

DES PISTES DE RÉFLEXION ET DES MOYENS D'ACTION.

Raviver l'intérêt pour la vie citoyenne et sociale commence par la prise en considération de chacun. Commençons par nos syndicats. C'est donc dans chaque section syndicale que nous devons prendre en charge le passage de l'activité à la retraite pour chacun de nos camarades. Fêter le départ d'un ancien en l'assurant de sa place et de la prise en compte par le syndicat, puis la Fédé, puis la Conf de l'ensemble permet de le maintenir dans le syndicalisme. C'est un bon moyen de freiner la désyndicalisation en reconnaissant légitime l'envie que peut avoir le collègue de s'adonner à ses loisirs sportifs, culturels, citoyens, sociaux ou caritatifs. Le lien ainsi maintenu permet de tenter quelques rencontres, plus tard, entre anciens et actifs.

Ce qui se décide au syndicat n'est pas joué d'avance et le retraité dans ce cas participe à la décision. C'est un pas important. Dans les associations, le plus souvent, les décisions importantes sont prises par l'ensemble des adhérents si l'association n'est pas de trop grande dimension. Là

aussi, rien n'empêche, sans prosélytisme outrancier de se comporter en cégétiste. C'est d'autant plus efficace que les activités associatives sont à « *rendement immédiat* », on juge rapidement de la qualité du militantisme associatif mis en œuvre. Tant mieux si de très nombreux

camarades CGT militent dans les associations et qu'ils y sont reconnus. C'est encore moyen de mettre en évidence le syndicat et de faire un pas de plus dans la reprise en main de la citoyenneté.

◆ ◆ ◆

■ POINT ORGA (ALAIN DOMENGES)

Quelques chiffres sur la participation à la conférence :

- 43 délégué-e-s représentants 30 sections dont 18 femmes et 25 hommes
- 5 délégué-e-s sont des « *actifs* » (Dordogne-Nord-Lot et Garonne-Ille et Vilaine-Bas-Rhin)
- 15 délégué-e-s représentaient des collectifs Finances déjà en fonctionnement.
- catégories : 9 agents C, 17 B, 13 A, 4 A+.

A noter que plusieurs accompagnants (Finances) de délégué-e-s ont assistés assidument à nos travaux .

Petit moment d'émotion ...hommage a été rendu aux deux plus anciens :

André Dulac du Syndicat de la Banque de France, né en 1934.

Hélène Caprani, DGFIP des Hauts de Seine, née en 1930 et adhérente depuis son entrée à l'Ecole des Impôts en 1954. L'activité syndicale ça conserve....

Ont également participé activement à notre conférence : Patricia Tejas (secrétaire générale de la Fédération des Finances CGT), Christine Léveillé (secrétaire fédérale chargée de l'action sociale) Jean-Louis Corvaisier (trésorier national),

Arnaud LEROI (sre fédéral), Olivier Vadebout (secrétaire général adjoint du syndicat CGT DGFIP), Alain Brombin (responsable du syndicat CGT Douanes), de la direction CGT Banque de France Christophe Rissel (secrétaire de la section du Morbihan) et Jacques Sanchez secrétaire de l'UCR et président de LSR.

La participation de ces camarades à nos débats témoigne de l'intérêt porté par nos structures au mouvement CGT Retraités. C'est un encouragement à poursuivre, c'est un gage d'efficacité... merci à eux.

Notre UFR... ça va !

Avec 1791 syndiqué-e-s soit une progression de +284 (2009/2012, les reversements 2013 ne sont pas encore tous connus) soit +18,8% notre UFR est une des rares UFR en progression. Ces chiffres sont le résultat d'une meilleure prise en compte de la continuité syndicale par les « *actifs* » et également par le développement de notre activité : droits sociaux, fiscalité, liens avec l'interpro, ainsi que par la publication d'une presse spécifique Vie Nouvelle Finances adressée à tous les syndiqués retraités ainsi qu'aux sections syndicales. Des développements sont possibles, voir rapport de Guy Carrière.

Des retraité-e-s syndiqué-e-s sont présents dans tous les départements mais quelquefois seuls de leur syndicat.

En accélérant la mise en place de collectifs nous leur permettrons d'avoir une activité syndicale, une information, un lieu d'échange, un lien convivial, tout en maintenant leur appartenance à leur syndicat. La création de véritables sections pose des questions structurelles. Des hypothèses ont été émises mais la réflexion doit être approfondie.

Enfin et pour conclure, on peut considérer que tant par la participation que par la qualité des débats, cette 1ère conférence nationale des retraités CGT Finances est un succès.

Nous tenons à remercier affectueusement et chaleureusement notre Secrétaire Général Yvan Donnat qui a rendu possible cette conférence.

Ce sont de sa part des années de débats, de travail de conviction, d'une volonté de tous les instants. Grand merci Yvan !!!

◆ ◆ ◆

■ CONCLUSIONS (ODETTE TERRADE)

Cher-es Camarades

Nous voilà arrivés au terme des travaux, de cette première conférence nationale des retraité-es Finances.

Conclure n'est pas chose aisée, la tâche est ardue surtout quand les débats échanges et propositions ont été aussi denses et riches que les nôtres.

Après de nombreux reports, avoir réussi à tenir ces trois journées de débats et travaux intenses est déjà un succès !!

A la CE et au bureau de notre UFR nous avons bien fait de résister, d'être tenaces et pugnaces, comme le rappelait Patricia hier pour organiser et tenir ces journées de travail d'échanges, de réflexion... parfois de confrontations ! Mais si j'en crois les premières appréciations, tant

sur contenu des débats que du point de vue du nombre d'interventions : il semble que cette initiative UFR répondait à votre attente.

Nous remercions vivement la Direction Fédérale et les syndicats nationaux de leur implication et de leur participation attentive tout au long de nos travaux !

Les camarades du bureau et de la CE de

notre UFR sont sensibles à cette présence, elle marque à la fois la reconnaissance du rôle et de la place de notre UFR au sein de la Fédération, au sein de l'UCR ainsi que le travail accompli depuis notre création. Nous vous remercions également pour votre participation, la richesse de nos débats, pour avoir été attentifs et studieux durant nos trois journées de travaux aux horaires très resserrés et denses ! Pour autant ce n'est pas uniquement pour nous féliciter que nous souhaitons nous réunir, mais bien comme l'a indiqué Yvan dans son rapport introductif pour franchir une étape nouvelle de notre organisation pour **être encore plus et mieux la CGT de tous les âges aux finances !!**

Le contexte politique actuel, Yvan l'a rappelé dans son intervention d'ouverture est compliqué, comme de nombreux citoyens, nos collègues retraités des finances avaient beaucoup espéré du changement de gouvernement... 18 mois après la déception est grande... Et ce ne sont pas les mesures du projet de budget pour 2014 annoncées hier qui vont les reconforter.

Dès lors il convient de transformer l'amertume ressentie, voir ressassée en action revendicative... et vous l'avez constaté au cours de nos travaux, les sujets ne manquent pas, qu'il s'agisse du Pouvoir d'achat des Retraites, de la protection sociale mise à mal par les réformes successives, de nos droits sociaux ou bien encore de la fiscalité... Il y a matière pour faire vivre notre mot d'ordre « **d'un syndicalisme de revendications et d'action** » ! ...

Le nombre croissant de retraités est une réalité démographique et sociale dans notre pays. (aujourd'hui 13 millions de personnes soit 20 % de la population) Ce constat est le même pour nos administrations qu'elles soient de Bercy ou du semi public **la réponse aux besoins des retraités est un enjeu de société**, cette réponse, dans notre secteur financier, comme dans les autres secteurs professionnels passe par la construction d'un rapport de force des salariés tant retraités qu'actifs

Nous avons cité les chiffres de 141 000 retraités et pensionnés pour 153 000 actifs, nous devons aussi examiner ces chiffres à l'aune du nombre de nos Adhérents

CGT : 1791 pour notre UFR !!
Cependant le large consensus qui s'est dégagé de nos débats nous invite à ne pas nous décourager... et au contraire à être offensifs pour aller partout au contact de nos collègues retraités...

...Et encore plus, dans les nombreux départements, où, compte tenu, de la pyramide des âges, des nombreuses suppressions d'emploi intervenues ces dernières années, le nombre de retraités relevant de Bercy et du secteur financier est d'ores et déjà supérieur au nombre d'actifs !!

(Christine citait le chiffre de 68 départements sur 101, à cela s'ajoute la dimension sensible, à ne pas ignorer : que ces retraités sont très souvent originaires des petites catégories... catégories, nous le savons, majoritairement occupées par des femmes.)

Si l'on tient compte de la répartition géographique de notre conférence, nous représentons 30 départements, ce qui fait au moins dès maintenant 30 possibilités d'organisation ou de développement de notre activité, sur le terrain en liaison avec nos collègues actifs car le Syndicalisme retraités n'est pas qu'une affaire de retraités !!

Tout au long de nos discussions, si nous avons constaté que sur de nombreux dossiers revendicatifs le lien actifs/retraités est essentiel pour avancer, il est aussi, indispensable si l'on examine la pyramide des âges des actuels syndiqués, CGT.

Dans certains de nos syndicats, plus de 20% des adhérents sont susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite dans les deux ou trois prochaines années c'est dire l'implication nécessaire des syndicats nationaux, tant sur les questions de renforcement, que sur celle de la continuité syndicale actif retraitable/ retraité !

En ce sens **nous devons franchir un cap organisationnel**, car si le lien professionnel revêt toujours pour nous retraités, une dimension importante ; nos revendications sont en grande partie nationales et territoriales, (logement, santé, transports..) c'est pourquoi nous devons améliorer **notre ancrage dans les territoires**, nos contacts avec les structures

locales CGT et notre implication locale, en un mot : **nous mettre en capacité de s'organiser partout !**

Là où elle a été menée, notre campagne d'information et de pétitions sur la fiscalité, a été un bon exemple de ce que notre spécificité d'UFR finances peut contribuer à apporter au mouvement syndical, mais aussi de la richesse du « *faire ensemble* », sur le terrain avec les UL ou les USR locales !

Alors (outre le plaisir de se revoir!) que retenir de nos trois journées ?

Tout d'abord le large consensus qui s'est dégagé autour de l'ensemble des points développés, débattus et partagés, que nous soyons de « *Bercy* » ou de la myriade d'administrations du « *semi-public* » :

- Sur l'appréciation de la situation générale développée dans le rapport d'ouverture ainsi que sur le bilan présenté,
- Sur la protection sociale, les inquiétudes quant à la sécurité sociale, au devenir de nos mutuelles, sur l'ensemble des points rappelés par Hélène au cours de la soirée « *pour une prise en charge de la santé qui corresponde aux besoins d'aujourd'hui* » Parce que la vieillesse ne doit pas être synonyme de charge pour la société, mais bien d'une étape de la vie humaine !! et qu'au même titre qu'il est important de bien vivre et bien travailler, le « *bien vieillir* » ne relève pas seulement de la responsabilité individuelle, mais bien aussi de celle de la société.
- Consensus également sur les questions de pouvoir d'achat des retraités sur les droits des retraités de la fonction publique (code des pensions)
- 17 interventions ont marqué l'intérêt plus particulier de notre assemblée sur la question des droits sociaux, pourtant très hétérogènes et diversifiés si l'on prend en compte les spécificités du secteur semi public. Le point commun cependant qui relie l'ensemble des secteurs c'est que l'ensemble de ces Droits sociaux, ont toujours été le fruit des luttes !!
- L'objectif visant à créer rapidement

les conditions d'un renforcement qualitatif et quantitatif de notre UFR lors de notre discussion de ce matin a aussi, dans l'ensemble, recueilli votre approbation ! : « *Sections ou Collectifs* » ; le débat est ouvert ! Qu'il n'y ait pas de méprise, il n'est pas question de transformer les collectifs en sections. Mais là où les conditions sont réunies, pour permettre une activité encore plus démocratique, dotée de moyens et d'une organisation, créons, dans les territoires, l'outil UFR Finances, ainsi que le préconise le rapport sur l'outil syndical. Sections ou Collectifs, il est bien évident qu'il ne s'agit pas d'imposer de modèle « *pré-établi* » mais de poursuivre la réflexion sur le syndicalisme retraité dont nous avons besoin aux Finances !

Nous terminons nos travaux avec l'adresse aux retraité-es et la volonté d'être attentifs et dès maintenant mobilisés pour participer aux prochaines actions contre le projet de loi de réforme des retraites que le Gouvernement voudrait faire adopter en octobre, en procédure d'urgence !!

Nos axes de travail et engagements pour la prochaine période :

- Campagne pour une fiscalité au service de tous. A l'occasion du paiement des taxes d'Habitation, reprise de notre campagne, « *les retraité-es ne sont ni des nantis, ni des vaches à lait* » !!
- Pour la conquête de nouveaux Droits sociaux à Bercy et dans les établissements publics : « *TOUS ENSEMBLE A BERCY EN DECEMBRE* » ...à moins que ce ne soit début 2014 !!

Pour conclure, la vigueur de nos travaux, leur richesse, nous invitent à concrétiser sans délai ces **propositions d'organisation et d'actions**. Nous comptons sur chacune, chacun d'entre-vous !

De retour dans vos départements, vous pouvez compter sur le soutien et l'appui de l'ensemble de notre CE.

Ensemble soyons conquérants, à la dimension des enjeux du moment et mobilisés pour faire de l'allongement de la durée de vie, un véritable progrès social pour tous !!!



■ ADRESSE AUX RETRAITE-E-S DU MINISTERE ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Les délégué-es à la 1ère conférence nationale de l'Union fédérale des retraité-es des Finances CGT réuni-es à Guidel du 24 au 26 septembre 2013, s'adressent à l'ensemble des retraité-es du Ministère des Finances, secteur public et semi-public, pour qu'ils s'inscrivent dans toutes les actions pour la défense de leurs revendications et la conquête de droits nouveaux.

Ils appellent les retraité-es :

- A exiger le retrait du projet de loi « *retraite* » du gouvernement.
- A exiger une véritable réforme des retraites en s'appuyant sur une série de propositions fortes de la CGT notamment une réforme structurelle

de son financement.

- A participer nombreux au rassemblement prévu à Bercy dans les semaines qui viennent pour le maintien et le développement de leurs droits sociaux.
- A s'inscrire activement dans la campagne initiée par la CGT pour la défense de leur pouvoir d'achat et contre les mesures fiscales qui pénalisent des millions de retraité-es, en exigeant une véritable réforme de la fiscalité et des prélèvements sociaux
- A se mobiliser sur l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) pour la prise en charge de l'autonomie de tous les citoyens européens

Les participants à la Conférence de Guidel appellent les retraité-es CGT à développer partout sur le territoire l'activité UFR Finances CGT afin d'ancrer l'activité retraité sur leur lieu de vie.

Guidel, le 26 septembre 2013